



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2018

Dossier complet le :

03/08/2018

N° d'enregistrement :

2018-6592

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 17 721 m<sup>2</sup>, dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 21 lots à bâtir, au lieu-dit "La Résinière" à Saucats (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL AQUITAINE AMENAGEURS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean DARRIET

RCS / SIRET

4 8 3 | 0 5 8 | 0 5 3 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 17 721 m <sup>2</sup>  Rubrique 2.1.5.0 (IOTA) de la nomenclature Loi sur l'Eau (R214-1 du Code de l'Environnement)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 21 lots à bâtir, d'une superficie comprise entre 550 et 750 m<sup>2</sup>. Les lots seront desservis par une voie nouvelle à double sens, avec un accès au niveau du Chemin de Baudes au Nord. La voirie sera accompagnée par des accotements verts engazonnés, des cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Un permis d'aménager d'une assiette de 17 721 m<sup>2</sup> sera déposé.

Une demande de défrichement portera sur la parcelle cadastrée section C 2521p, soit sur une surface totale de 17 721 m<sup>2</sup>.

Pas de travaux de démolition.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations en périphérie de l'urbanisation existante à proximité (maisons individuelles en partie Nord).

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 21 lots privés qui permettront d'augmenter la capacité d'accès de terrains constructibles viabilisés sur la commune de Saucats, tout en réussissant son intégration paysagère dans un milieu boisé.

Le défrichage de la parcelle permettra la réalisation de cette opération.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets restants. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier via le chemin de Baudes au Nord.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts paysagés et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), conservation tant que possible des arbres existants sur l'emprise des lots,
- La construction des maisons individuelles (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement. Le lotissement sera occupé par des maisons individuelles.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable...

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager :	17 721 m <sup>2</sup>
Emprise privative (lots):	12 540 m <sup>2</sup>
Surface de défrichement :	17 721 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Chemin de Baudes

Commune de SAUCATS (33)

Cadastre:

Section C n°2521p

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 ° 59 ' 23 " W Lat. 44 ° 64 ' 71 " N

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet semble intercepter très légèrement la ZNIEFF de type 2 "Le Saucats" référencé 720030023. Cette zone naturelle sera préservée par un recul vis-à-vis des aménagements projetés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de SAUCATS - Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saucats est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à +45 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est située en périphérie à l'Ouest de la zone d'étude : - Directive Habitats n°FR7200797 "Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les lots au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations des voiries et le passage des réseaux, ainsi que lors de la mise en place des fondations des habitations. Les déblais seront valorisés sur site ou sur un site de même fond géochimique. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet amènera à la perturbation de la biodiversité existante, notamment en phase travaux, lors de l'aménagement du lotissement . Le site du projet évite cependant les zones à enjeux telles que la ZNIEFF 2 et le Natura 2000 afin de préserver les continuités écologiques. Les espèces bénéficieront de , nombreux et vastes espaces de report en périphérie du site, à l'Ouest au niveau de la ripisylve du ruisseau, au Sud et à l'Est, au niveau de la forêt de production.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en périphérie du site Natura 2000 le "Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats" référencé FR7200797. Les impacts potentiels et mesures de réduction ou d'évitement seront traités dans la notice d'incidence Natura 2000 élaborée dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'Eau. Cf. Annexe 7

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet assure un recul des lots par rapport aux limites du lotissement (évitement de la ZNIEFF 2). Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines, notamment au niveau de la ZRE (le projet se situe à +50 mNGF) donc au-dessus de la cote de référence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les périmètres de protection éloigné des captages AEP de "Lagus" et du "Bourg". Le projet respectera les prescriptions relatives aux arrêtés préfectoraux de ces deux captages ainsi qu'aux prescriptions sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en œuvre sur l'ensemble résidentiel. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation pourra limiter les émissions lumineuses.</p> <p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate au Nord (habitations voisines, ...).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration par le biais de dispositifs contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau. Les eaux pluviales issues des lots privés seront traitées par infiltration à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement projeté de la commune.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures de réduction ou d'évitement sont présentés en Annexe 7.

L'objectif est d'allier le développement de l'habitat individuel et la préservation d'espaces naturels, Il s'agit d'optimiser les possibilités du site tout en respectant le milieu naturel.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées au droit du site (gestion qualitative et quantitative).

Les impacts et mesures sur l'Eau et les milieux aquatiques seront traitées dans le dossier Loi sur l'Eau qui comportera également une notice d'incidences Natura 2000.

Le projet permet de conserver un clos boisé en périphérie de l'aménagement en prévoyant des reculs par rapport aux limites de l'opération. Cette mesure permet de conserver quelques entités boisées et rappeler l'identité paysagère du site.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement des parcelles du projet représente 0,002% de la surface de la commune.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel seront abordés dans la demande d'autorisation de défrichement et le dossier "Loi sur l'Eau".

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Présentation du site et du projet

**7. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

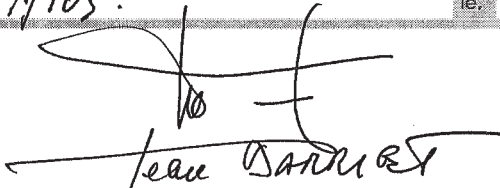
Fait à

Mios.

le.

15 Mai 2018.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SARL AQUITAINE AMENAGEURS**

20 chemin du petit bordeaux 33610 CANEJAN

Tél. : 05 57 70 38 80

contact@aquitaineamenageurs.com

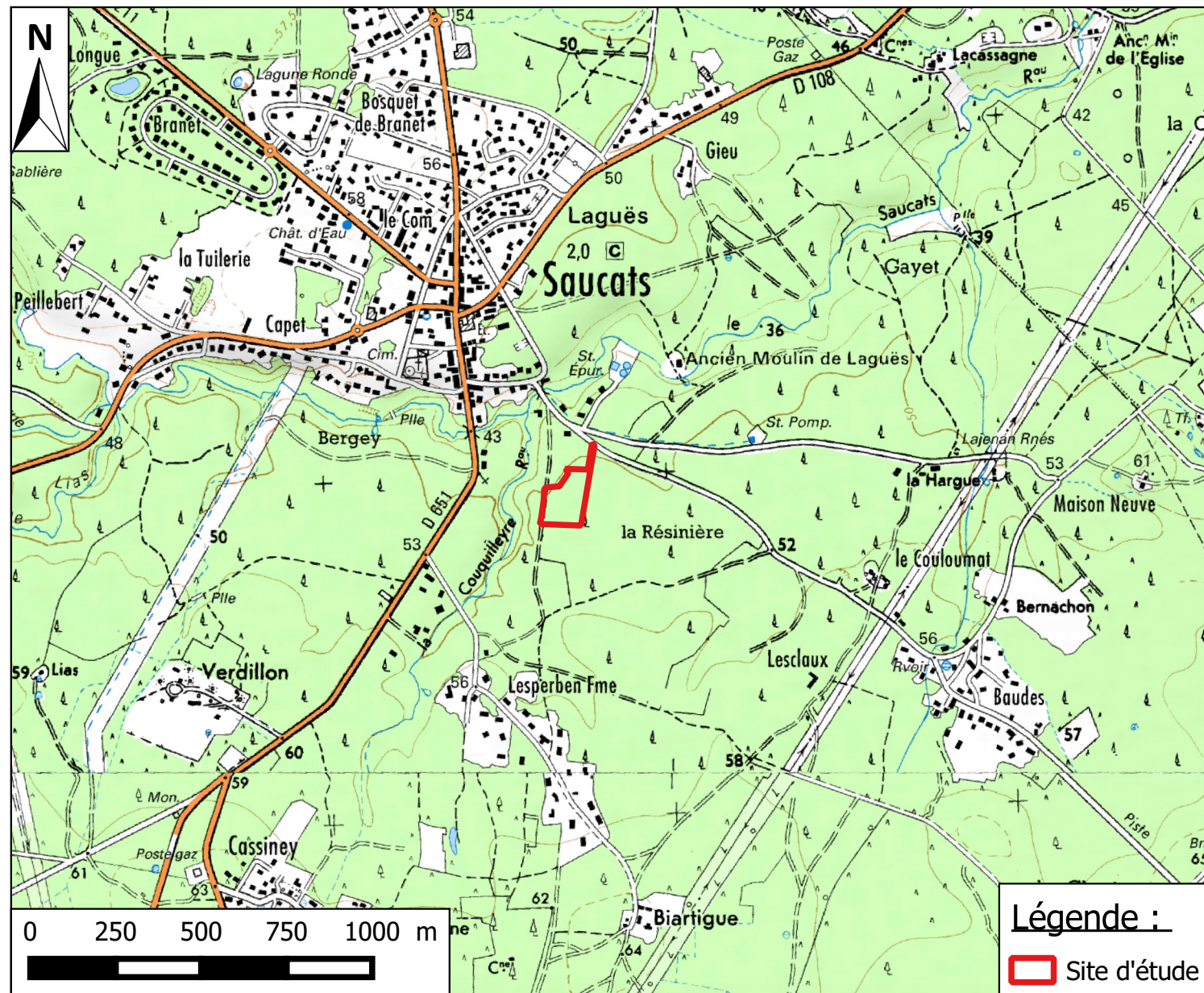
Siret 483 058 053 000 16 - APE 6810Z

Voilà, ça va !

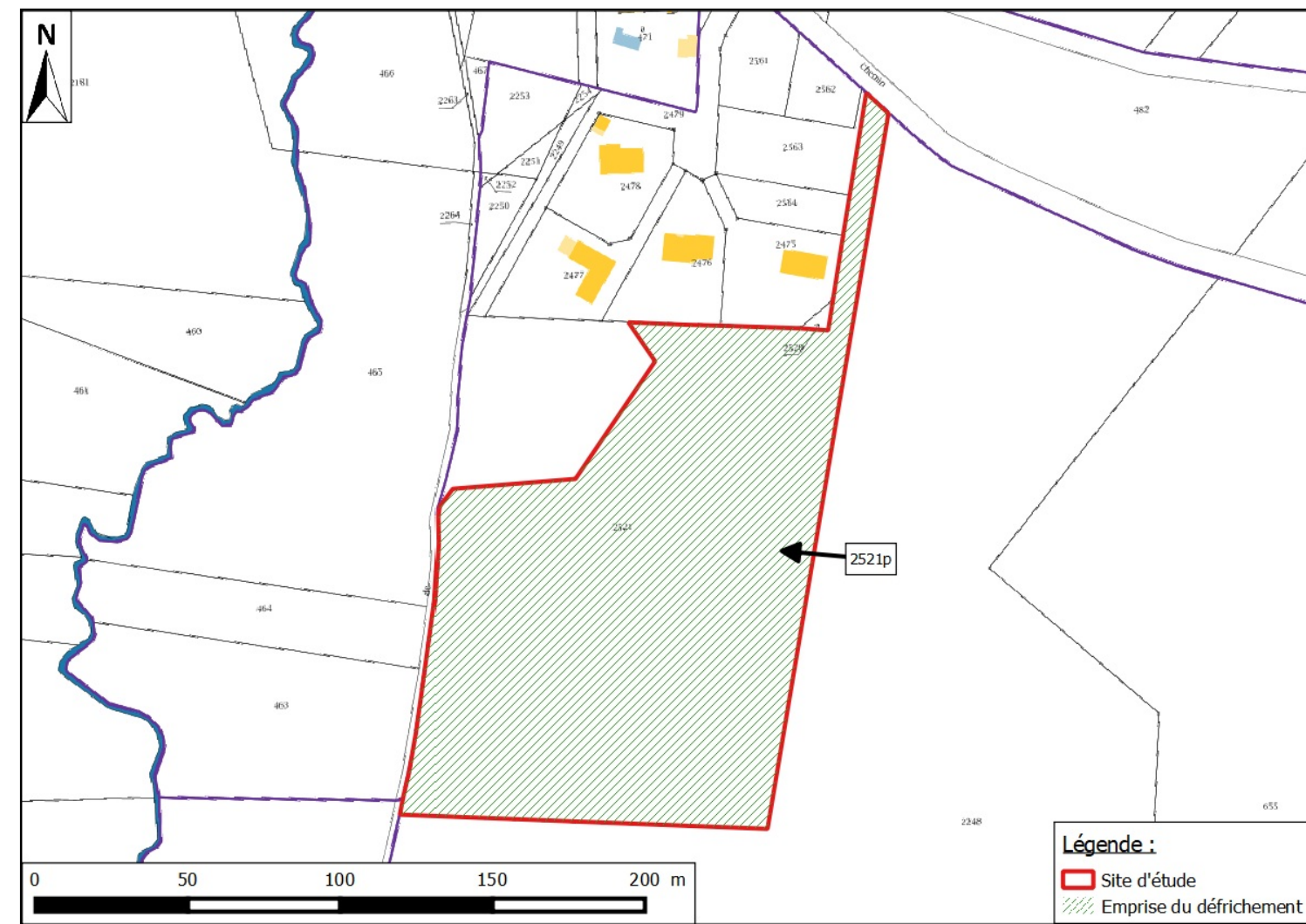


## 2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation (carte IGN)  
Échelle 1 / 25 000



Extrait du plan cadastral  
Échelle 1 / 2 000





Commune de SAUCAIS  
Lieu-dit "La Résinière"

# PROJET D'AMENAGEMENT

Esquisse 03 - Juillet 2017

Maître d'Ouvrage - AQUITAINE AMENAGEURS

ECHELLE : 1 / 1000

Superficie de l'opération : 1 ha 70 env.



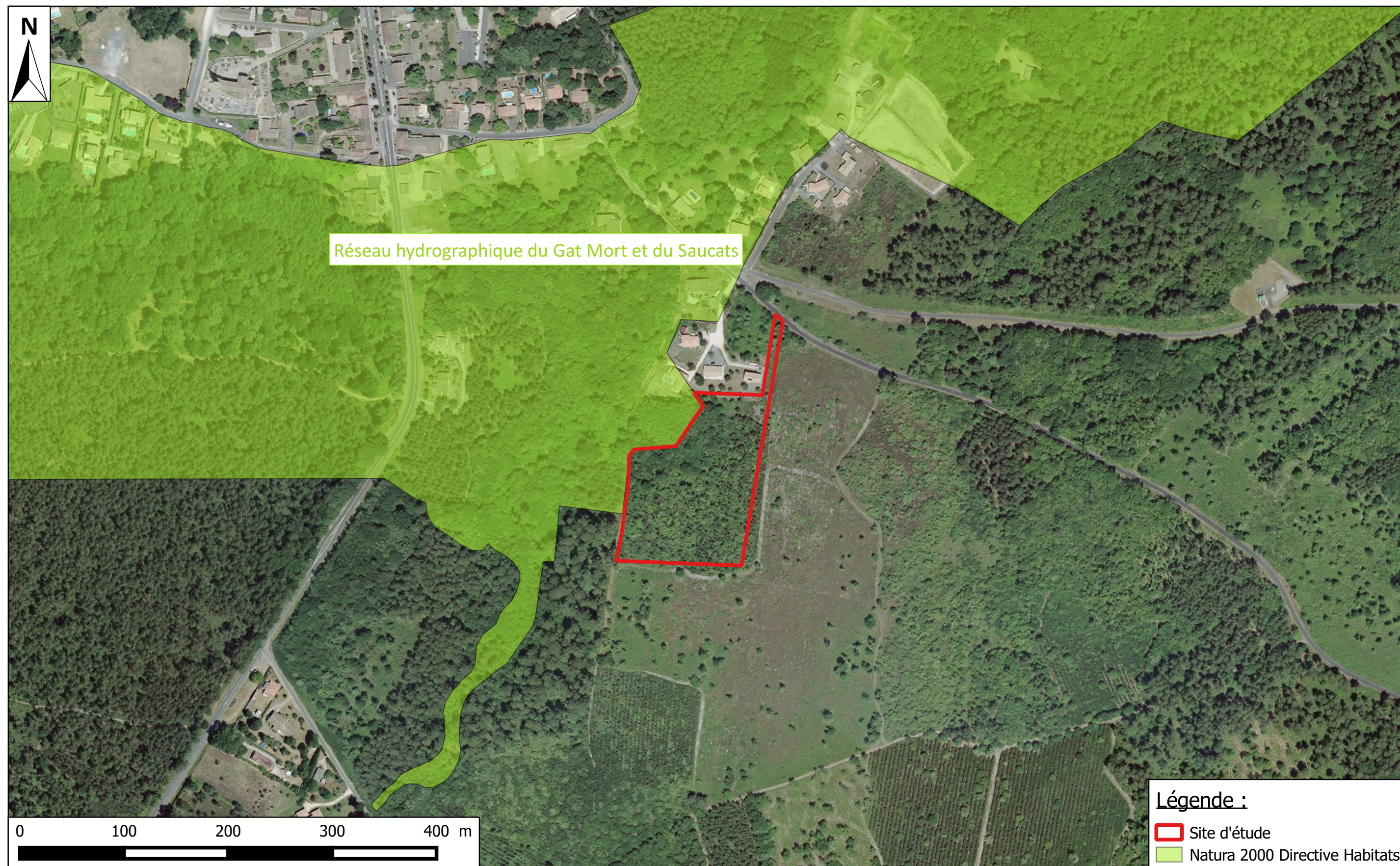
NOTA : Cotes et superficies sont données à titre indicatif et ne seront déterminées précisément qu'après bornage.



# 6. PLAN DE SITUATION NATURA 2000 DH

Photographie aérienne 2015

Échelle 1 / 5000







**CERAG**  
Centre Européen de Recherches  
et d'Applications Géologiques  
—  
11 allée Jacques Latrielle  
33 650 MARTILLAC  
contact@cerag.fr - 0556648300

## COMMUNE DE SAUCATS (33)

*Lieu-dit « La Résinière »*

# Présentation du site et du projet

Projet d'aménagement d'un lotissement



### Maître d'ouvrage :

**SARL AQUITAINE AMENAGEURS**  
20 Chemin Petit Bordeaux  
33 610 CANEJAN

**N40/18 – MAI 2018**

## Sommaire

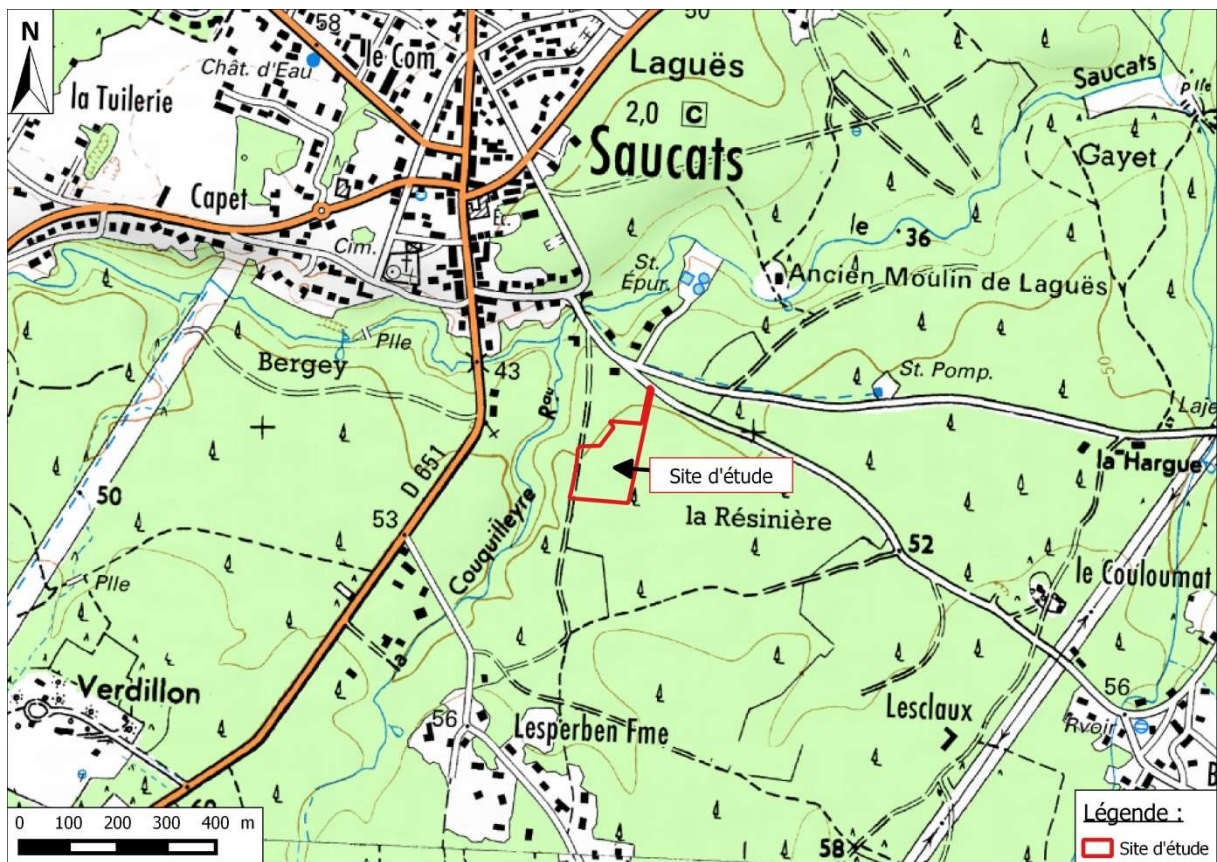
I.	Situation et contexte du site .....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Vue aérienne du site et de ses abords .....	3
3.	Parcelles à défricher .....	3
II.	Rubriques concernées par le projet .....	4
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	5
1.	Caractérisation du milieu physique .....	5
a)	Géologie.....	5
b)	Hydrographie.....	6
c)	Prospections in situ .....	7
d)	Captage AEP.....	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection .....	9
a)	Natura 2000 Directive Habitats.....	9
b)	ZNIEFF 1 .....	10
c)	ZNIEFF 2 .....	10
3.	Flore/habitats .....	11
a)	CB 43 : Boisement mixte .....	12
b)	CB 41.3 : Frênaie.....	13
c)	CB 41.2 : Chênaie-frênaie.....	14
d)	CB 42.81 : Forêt dense de Pins maritimes.....	15
4.	Zones humides.....	16
a)	Cartographies existantes des zones humides .....	16
b)	Expertise in situ .....	16
IV.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine	18
1.	Les mesures d'évitement/réduction .....	18
a)	Evitement .....	18
b)	Réduction .....	18
2.	Les grands principes d'aménagement.....	19
3.	Le traitement des eaux pluviales.....	19
4.	Le traitement des eaux usées.....	20

## I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction d'un lotissement au niveau du lieu-dit « La Résinière », dans la partie Sud-est de la commune de Saucats (33), territoire majoritairement occupé par des espaces boisés.

Le terrain objet de la présente demande d'examen au cas par cas occupe la parcelle section C n°2521p du plan cadastral communal. Sur ce terrain de 17 721 m<sup>2</sup>, il est projeté l'aménagement d'un lotissement, cet aménagement nécessite une demande de défrichage de 17 721 m<sup>2</sup>.

### 1. Localisation du site sur le territoire communal





## 2. Vue aérienne du site et de ses abords

Le projet de lotissement est implanté au Sud-est du centre-bourg de la commune.

Le site est bordé sur sa façade Ouest par un sentier ainsi qu'un espace boisé. Au Nord, se trouvent des maisons individuelles et le chemin de Baudes. Au Sud et à l'Est, le site est bordé par une coupe rase. Le cours d'eau « La Couquilleyre » s'écoule à environ 70 m à l'Ouest de la zone d'étude.

La parcelle objet du projet est actuellement occupée par des arbres mixtes (chênes pédonculés, pins maritimes et frênes en partie Ouest).

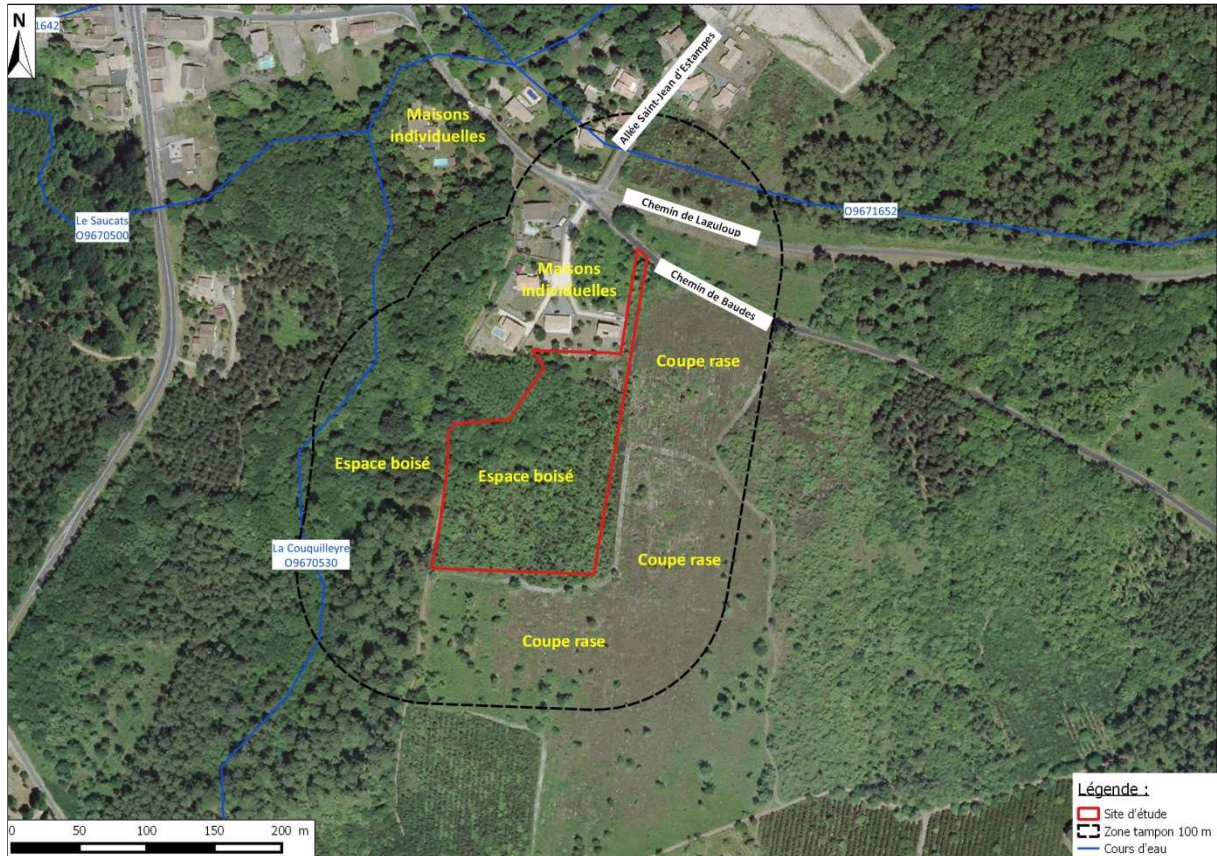


Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG)

## 3. Parcelles à défricher

La demande d'autorisation de défrichement portera sur l'intégralité de la parcelle concernée par le projet section C n°2521p, dont la surface est de 17 721 m<sup>2</sup>.

## II. Rubriques concernées par le projet

---

Au regard de l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet de lotissement concerne la rubrique suivante :

<b>N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique</b>	<b>Projet soumis à la procédure de cas par cas</b>
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

**Figure 3 : Tableau des rubriques concernées**  
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

Le projet de lotissement est donc soumis à la procédure d'examen au cas par cas car la surface à défricher est de 17 721m<sup>2</sup> (1,77 ha).

### III. Contexte environnemental du site du projet

#### 1. Caractérisation du milieu physique

##### a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de PESSAC n°827, cette partie du territoire de la commune de Saucats est recouverte par la formation **Fxa-b** du Quaternaire composée de sable argileux blanchâtre à grisâtre et petits graviers avec présence de la formation de versant discontinue (limons et argiles sableuses dont l'épaisseur est inférieure à 2 m).

La formation du Miocène m1b composée de calcaire gréseux est affleurante à proximité directe à l'Ouest du site.

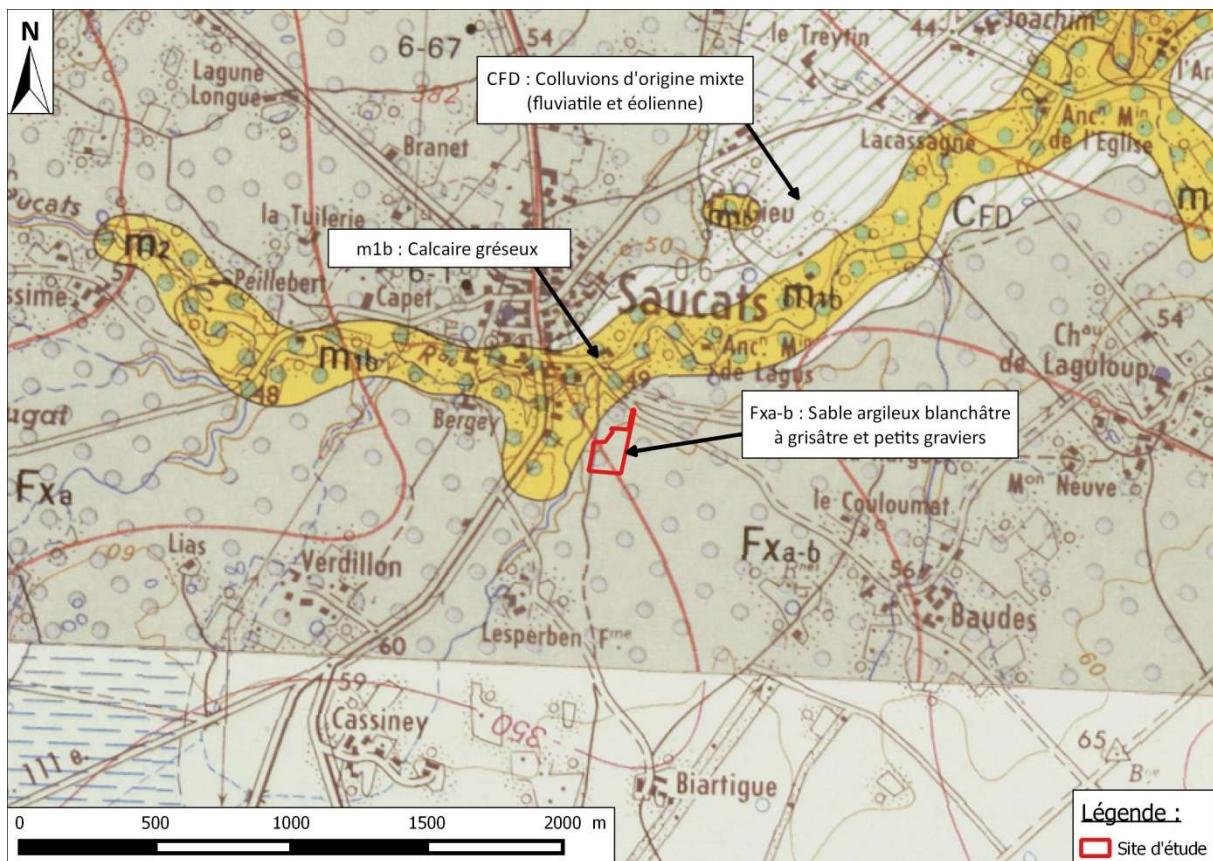
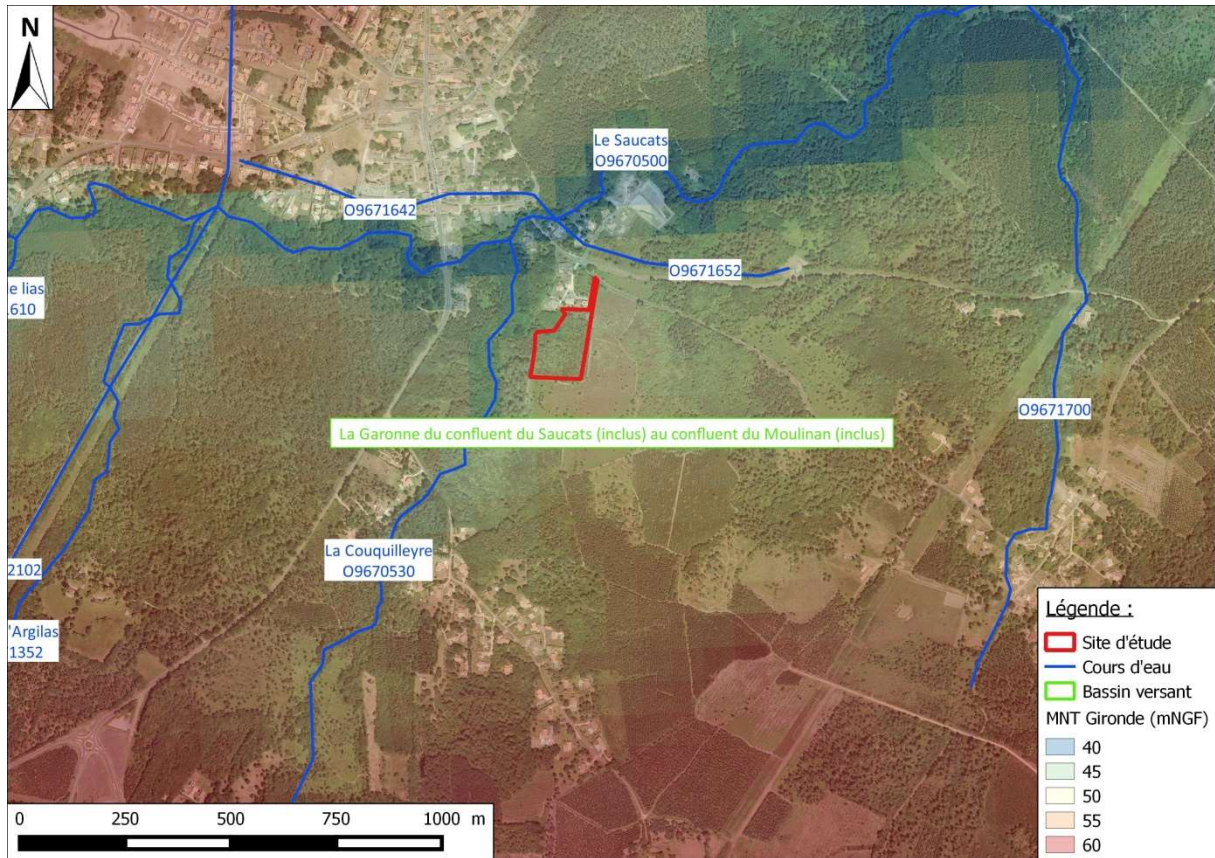


Figure 4 : Extrait de la carte géologique de Pessac n°827 au 1/50 000  
(Source : Infoterre ; Réalisation : CERAG)



b) Hydrographie

Le site du projet est implanté dans le bassin versant de "La Garonne du confluent du Saucats (inclus) au confluent du Moulinan (inclus)" selon le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne. Le cours d'eau « La Couquilleyre », référencé O9670530, s'écoule à environ 70 m à l'Ouest de la zone d'étude en direction du Nord.



c) Prospections in situ

Une enquête hydrogéologique a été effectuée sur le site du projet en Avril 2018 : des investigations spécifiques (sondages à la tarière manuelle, essais de perméabilité au sein des matériaux superficiels de recouvrement) ont donc été réalisées sur le terrain concerné par le projet.

Les résultats des observations in situ sont présents dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain relativement plat avec certains petits dénivelés localisés Altimétrie qui oscille autour de +50mNGF
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux de recouvrement globalement homogènes avec la succession lithologique suivante : Sables moyens gris puis sables aliotisés ou indurés et Alios meuble puis sables moyens beige à des profondeurs et épaisseurs variables
Perméabilité	Matériaux sableux superficiels dotés d'une perméabilité bonne à moyenne avec un coefficient K compris entre de $1,5 \cdot 10^{-4}$ et $1,4 \cdot 10^{-5}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	Nappe à une profondeur supérieure à 2 m/TN suivant les sondages
Niveau piézométrique de hautes eaux	Ce niveau n'a pu être déterminé lors des investigations sur site. Les matériaux aliotiques rencontrés entre 0,30 et 1,20 m/TN ne sont pas le reflet du niveau de Hautes Eaux (NHE) au droit du site

Il apparaît que le traitement des eaux pluviales par infiltration peut être envisagé (matériaux de recouvrement dotés d'une perméabilité moyenne de l'ordre de  $10^{-5}$  m/s).

d) Captage AEP

Le site objet de l'étude se situe dans le périmètre de protection éloigné des captages de :

- « Lagus » à environ 460 m à l'Est.
- « Bourg » à environ 620 m au Nord-ouest. Ce captage est en cours d'abandon ou abandonné.

Pour le captage de « Lagus », les prescriptions réglementaires des périmètres éloignées stipulent :

- « Les documents d'incidence ou d'impact de tous ouvrages, installations, travaux, activités, dépôts, aménagement ou occupation des sols travaux soumis à une procédure préfectorale d'autorisation ou de déclaration doivent apporter la preuve qu'ils ne seront pas susceptibles de porter atteinte à la nappe sur les plans quantitatif et qualitatif, en particulier :
  - Les projets entraînant la destruction de la protection naturelle de la nappe par ouverture de carrière, forage, excavations diverses et entraînant la disparition, même locale, de la couverture argileuse existante ou la mise en communication de l'aquifère oligocène avec une nappe de qualité inférieure.
  - L'établissement d'installations potentiellement polluantes susceptibles d'entraîner des déversements de produits chimiques sur le terrain naturel ou dans les collecteurs

*d'évacuation des eaux pluviales pouvant transiter jusqu'à la nappe même à travers les écrans argileux (cas notamment de certains solvants).*

- *Le document d'incidence de tout projet de forage captant la nappe de l'Oligocène, à l'exception des captages alimentant en eau la commune de Saucats, doit prouver qu'il ne générera pas en fonction de sa distance et de son débit des interférences préjudiciable à l'exploitation d'eau potable du forage Lagus.*
- *Une information des opérateurs locaux (maire, services de l'Etat, pompiers...) est assurée au moyen d'un document de sensibilisation reprenant les prescriptions et accompagné d'une cartographie. »*

Pour le captage du « Bourg », la prescription du périmètre de protection éloignée de l'avis hydrogéologique délivré est :

- *« Tout nouveau puits au Sud de cette vallée (du Saucats) dont la profondeur atteindrait 30 m ou plus doit faire l'objet d'une étude préalable globale afin de limiter les interférences possibles sur les puits d'exploitations périphériques. »*

Dans le cas de ces captages AEP, la nappe captée pour l'alimentation en eau potable est la nappe de l'Oligocène.

Au vue des informations issues de la carte géologique de Pessac, il semble que les matériaux présents au droit de la zone d'étude appartiennent à la période géologique du Quaternaire, l'Oligocène appartenant à la période géologique du Paléogène. De plus, les sondages réalisés lors de **l'étude hydrogéologique mettent en évidence que les matériaux rencontrés jusqu'à une profondeur de 2 m/TN n'appartiennent pas à l'Oligocène.**

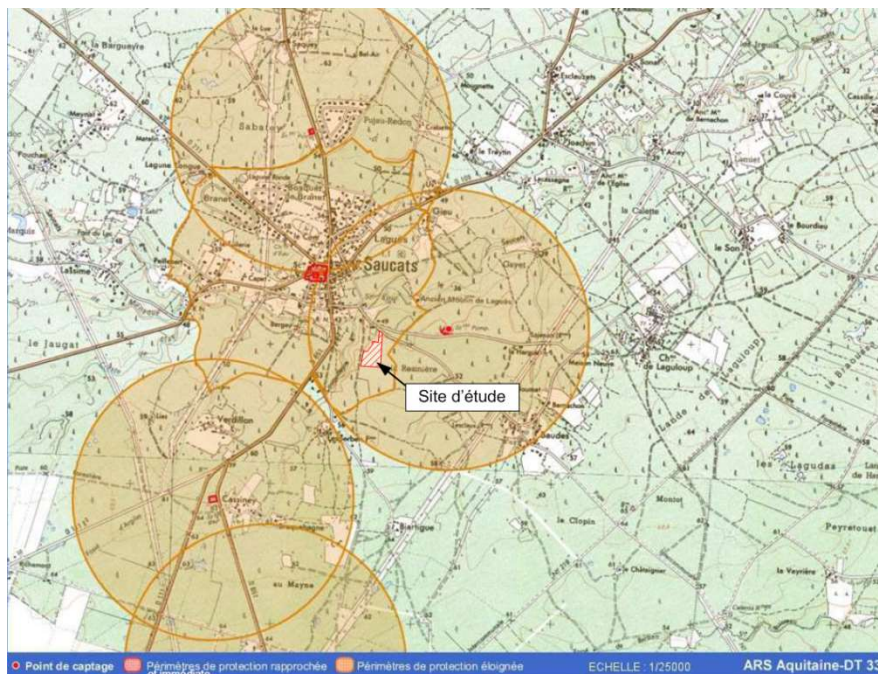


Figure 6 : Localisation de la zone d'étude et captages AEP  
(Source : ARS DT 33)



## 2. Mesures d'inventaire et de protection

Les différentes zones naturelles ou inventaires de protection à proximité ou sur le site d'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
NATURA 2000 DH	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats FR7200797	<b>NON</b> –En périphérie directe à l'Ouest du site
ZNIEFF 1	Station botanique à Elatine Brochoni 720001995 -	<b>NON</b> - distance de séparation de 1,3 km
ZNIEFF 2	Le Saucats - 720030023	<b>OUI</b> – Intersection légère en partie Ouest du site

### a) *Natura 2000 Directive Habitats*

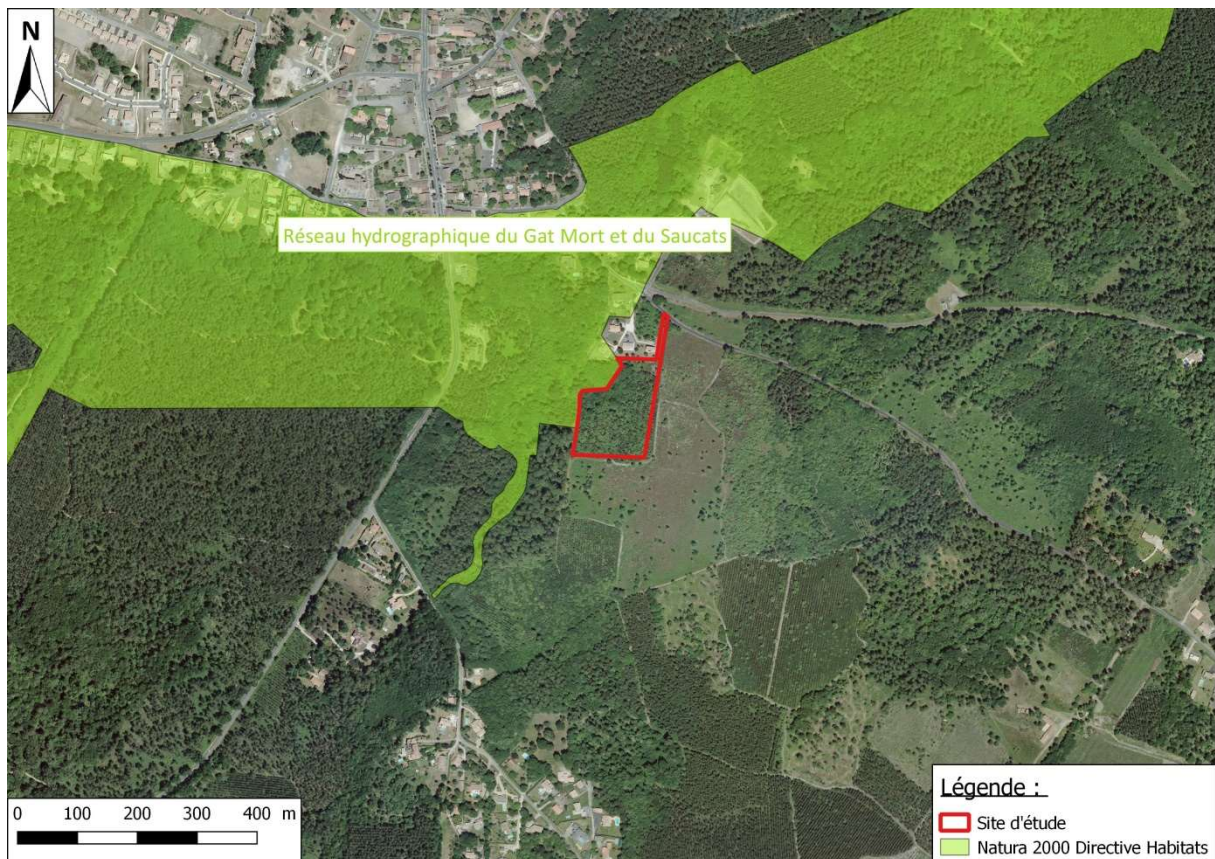
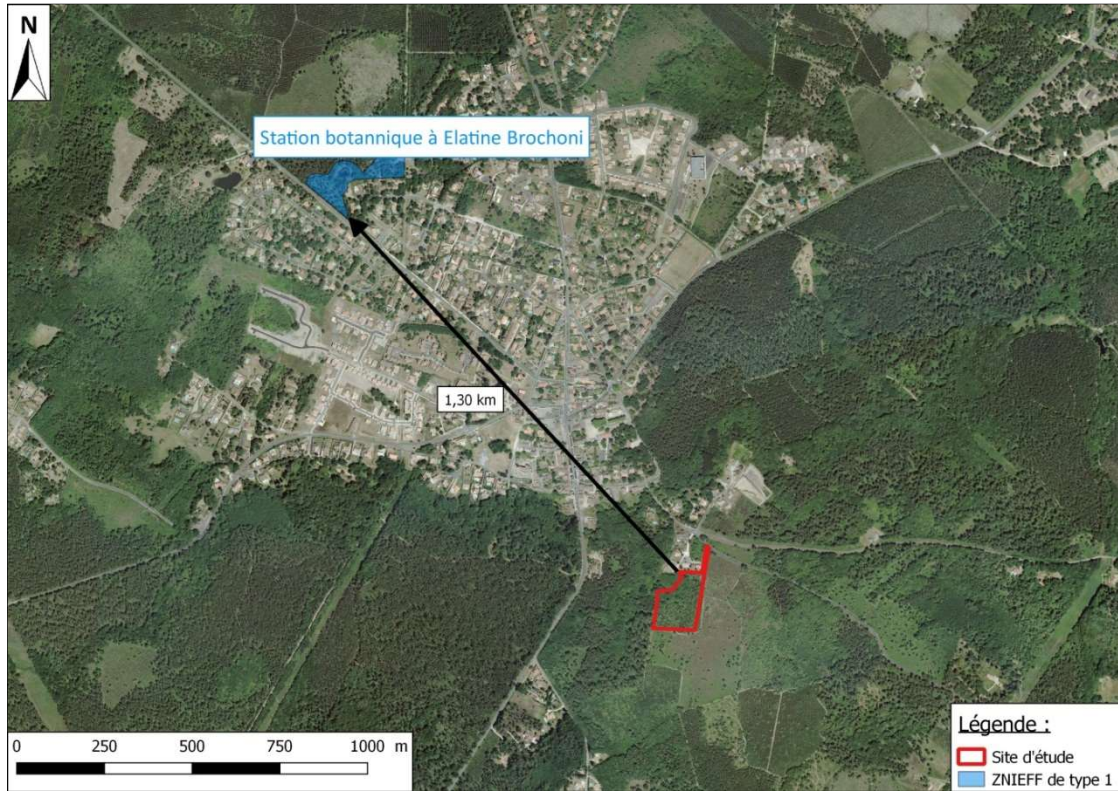


Figure 7 : Localisation du site Natura 2000 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)



b) ZNIEFF 1



**Figure 8 : Localisation du site par rapport à la ZNIEFF de type 1**  
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)

c) ZNIEFF 2



**Figure 9 : Localisation du site par rapport à la ZNIEFF de type 2**  
(Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG)



### 3. Flore/habitats

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement, cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les prospections de terrain ont été effectuées le 23 avril 2018.

**NB :** Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.

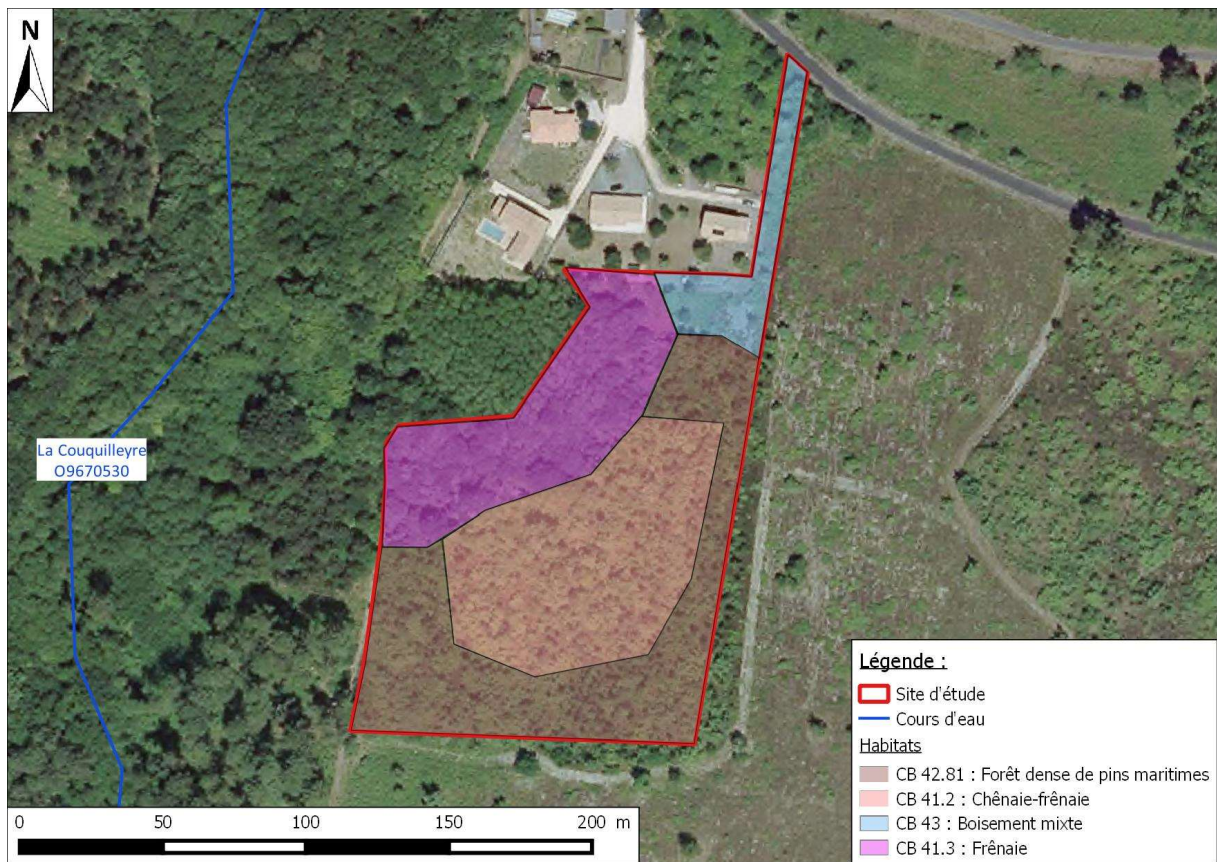


Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 23 Avril 2018 (SARL CERAG)

a) CB 43 : Boisement mixte

Cet habitat se trouve en bordure du chemin de Baudes et des maisons d'habitations au Nord du terrain. Il est occupé principalement par du Pin maritime et quelques chênes pédonculés.

Les principales espèces identifiées au sein de cet habitat sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b>Strate arborée</b>	
<b>Pin maritime</b>	<i>Pinus pinaster</i>	2
<b>Chêne pédonculé</b>	<i>Quercus robur</i>	1
	<b>Strate arbustive</b>	
<b>Callune</b>	<i>Calluna vulgaris</i>	3
<b>Ajonc d'Europe</b>	<i>Ulex europaeus</i>	2
<b>Fougère aigle</b>	<i>Pteridium aquilinum</i>	1
	<b>Strate herbacée</b>	
<b>Mousse</b>	<i>Bryophyta</i>	1



Figure 11 : Photographie de la forêt mixte (© SARL CERAG –23/04/2018)



b) CB 41.3 : Frênaie

Cette formation se rencontre en partie Nord-Ouest du terrain. Il s'agit d'un mélange de Frêne et de Chêne, où le Frêne domine. Le couvert végétal est notamment composé de pousses de ces deux espèces d'arbres.

Les principales espèces identifiées au sein de cet habitat sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b>Strate arborée</b>	
Frêne	<i>Fraxinus sp.</i>	4
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	1
	<b>Strate arbustive</b>	
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	2
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	1
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus L.</i>	+
	<b>Strate herbacée</b>	
Mousse	<i>Bryophyta</i>	+



Figure 12 : Photographies de la frênaie (© SARL CERAG – 23/04/2018)



c) CB 41.2 : Chênaie-frênaie

Cet habitat occupe la partie centrale du terrain, il s'agit d'un mélange de Chêne et de Frêne avec une présence importante de la Fougère aigle en strate herbacée.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b>Strate arborée</b>	
<b>Chêne pédonculé</b>	<i>Quercus robur</i>	2
<b>Frêne</b>	<i>Fraxinus sp.</i>	2
	<b>Strate arbustive</b>	
<b>Fougère aigle</b>	<i>Pteridium aquilinum</i>	4
<b>Ajonc d'Europe</b>	<i>Ulex europaeus L.</i>	2
<b>Callune</b>	<i>Calluna vulgaris</i>	1
	<b>Strate herbacée</b>	
<b>Mousse</b>	<i>Bryophyta</i>	1



Figure 13 : Photographie de la Chênaie-frênaie (© SARL CERAG – 23/04/2018)

d) CB 42.81 : Forêt dense de Pins maritimes

Cette formation se rencontre en bordure du terrain, il s'agit d'une forêt de Pin maritime dense à quelques chênes pédonculés. Le sous-bois est constitué par l'Ajonc d'Europe principalement.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<b>Strate arborée</b>	
<b>Pin maritime</b>	<i>Pinus pinaster</i>	3
<b>Chêne pédonculé</b>	<i>Quercus robur</i>	1
	<b>Strate arbustive</b>	
<b>Callune</b>	<i>Calluna vulgaris</i>	3
<b>Ajonc d'Europe</b>	<i>Ulex europaeus L.</i>	2
<b>Fougère aigle</b>	<i>Pteridium aquilinum</i>	1
	<b>Strate herbacée</b>	
<b>Mousse</b>	<i>Bryophyta</i>	1



Figure 14 : Photographie de la forêt dense de pins maritime (© SARL CERAG – 23/04/2018)



#### 4. Zones humides

##### a) Cartographies existantes des zones humides

Le site du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne (SDAGE<sup>1</sup>) et des zones humides répertoriées au SAGE<sup>2</sup> Vallée de la Garonne, en cours de rédaction.

L'enveloppe des zones humides de ce SAGE indique que la zone humide la plus proche se situe à environ 65 m à l'Ouest en accompagnement du cours d'eau « La Coquilleyre ». Il s'agit de la ripisylve du ruisseau constituée par une forêt de frênes et d'aulnes.



Figure 15 : Localisation de la zone humide liée au ruisseau de Saucats (Source : SMEAG ; Réalisation : CERAG)

##### b) Expertise in situ

- Critère végétation

Lors de l'examen sur site, réalisé le 23 Avril 2018, les habitats naturels identifiés ne sont pas identifiés comme habitats caractéristiques des zones humides selon l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008.

- Critère sol :

Lors de l'exécution de sondages en Avril 2018, pour la réalisation d'une enquête hydrogéologique visant à définir si les matériaux de recouvrement du site sont propices à

<sup>1</sup> : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>2</sup> : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

l'infiltration des eaux pluviales, des matériaux sableux ont été rencontrés jusqu'à 2 m de profondeur par rapport à la surface du sol. En cette fin de période de recharge normale des nappes superficielles, le niveau piézométrique de la nappe se situait à plus de 2 m de profondeur/TN. On est donc en présence d'une nappe installée dans des matériaux sableux et marquée par des variations saisonnières. En période normale de hautes eaux, le niveau de la nappe ne semble pas imbiber la tranche de sol comprise entre la surface et 0,50 m/TN.

Lors des investigations sur site, il a été observé un important dénivelé entre la limite Ouest du site et le cours d'eau « La Coquilleyre ». Ce cours d'eau offre donc un drainage naturel de la nappe superficielle du Quaternaire.

Ainsi, le critère sol ne met pas en évidence de zone humide au droit du site du projet selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

- Synthèse :

Conformément à la décision du conseil d'état du 22 février 2017 et à la note technique du 26 juin 2017, **le site du projet ne présente pas de zone humide selon le critère végétation et selon le critère sol.**

La cartographie des zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne » (SMEAG<sup>3</sup>) identifie bien que l'enveloppe des zones humides se dessine au niveau de la ripisylve du ruisseau de la Coquilleyre, où l'altimétrie baisse et où les habitats rencontrés sont caractéristiques de zones humides (côtés H au niveau de l'annexe II table B, CB. 44.31 « Forêt de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) »).

---

<sup>3</sup> : Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne

## IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

---

### 1. Les mesures d'évitement/réduction

#### a) Evitement

L'assiette du projet a été définie de façon à éviter le zonage du site Natura 2000 « FR7200797 » (cf. figure ci-après). Ainsi le lotissement et les aménagements associés n'empiètent pas sur le zonage du réseau Natura 2000.

Une notice d'incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Art. R. 414-19 du décret n°2010-365). Au regard du Formulaire Standard de Données sur ce site, il est mis en évidence des vulnérabilités relevant de la dégradation de la qualité de l'eau (physique et chimique) et du fractionnement des continuités écologiques.

Le projet de lotissement est associé à des mesures compensatoires en termes de gestion des eaux pluviales permettant de traiter qualitativement et quantitativement les effluents produits, en prévoyant une restitution au milieu naturel dans un but de pérennisation du cycle actuel de l'Eau. Quant au fractionnement des continuités écologiques, l'emprise de l'opération a été définie en évitant toute emprise sur le zonage Natura 2000, permettant ainsi d'éviter tout impact de morcellement.

#### b) Réduction

Au niveau du projet, des mesures de réduction seront menées au niveau des franges périphériques afin de maintenir au maximum les masses boisées existantes : cf. Figure ci-après.

Au niveau des lots, les arbres existants seront maintenus dans la mesure du possible, en fonction de leur état phytosanitaire et de la localisation des futures habitations et aménagements associés.



Figure 16 : Esquisse du projet (Source : SCP Philippe ESCANDE)

## 2. Les grands principes d'aménagement

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 21 lots à bâtir, d'une superficie comprise entre 550 et 750 m<sup>2</sup>. Les emprises privatives totales (lots) occupent une surface totale de 12 540 m<sup>2</sup>

Les lots seront desservis par une voie nouvelle à double sens, avec un accès au Nord par le chemin de Baudes. La voirie sera accompagnée par des accotements verts engazonnés, des cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Le programme de plantation comportera des espèces locales et adaptées.

## 3. Le traitement des eaux pluviales

Etant donné la nature des matériaux de recouvrement et leur perméabilité moyenne, les eaux pluviales du projet seront collectées, stockées dans des dispositifs de rétention et résorbées par infiltration sur l'emprise de l'opération.

La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales des espaces communs et privés sera suffisamment dimensionnée pour recevoir une pluie décennale.

Chaque lot sera équipé de sa propre solution compensatoire au droit de sa propriété.

#### **4. Le traitement des eaux usées**

Le lotissement sera équipé d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public du chemin de Baudes. Chaque lot sera raccordé au réseau EU commun.

Les eaux usées seront donc traitées par la station d'épuration du secteur. Il s'agit de celle de Saucats n°0533501V002 d'une capacité de 2 500 éq-hab et dont la fiche d'activité 2016 (SIE AG<sup>4</sup>) indique qu'elle fonctionne à 64% de sa capacité volumique.

---

<sup>4</sup>Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne

## **Table des figures :**

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN (Source : SCAN 25 ©IGN; Réalisation : CERAG) .....	2
Figure 2 : Plan des abords de la zone d'étude (Source : BD Ortho 2015 ; Réalisation : CERAG) .....	3
Figure 3 : Tableau des rubriques concernées (Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement) .....	4
Figure 4 : Extrait de la carte géologique de Pessac n°827 au 1/50 000 (Source : Infoterre ; Réalisation : CERAG) .....	5
Figure 5 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage – MNT Gironde – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG) .....	6
Figure 6 : Localisation de la zone d'étude et captages AEP (Source : ARS DT 33) .....	8
Figure 7 : Localisation du site Natura 2000 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG) .....	9
Figure 8 : Localisation du site par rapport à la ZNIEFF de type 1 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG) .....	10
Figure 9 : Localisation du site par rapport à la ZNIEFF de type 2 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine – BD ORTHO 2015 ; Réalisation : CERAG) .....	10
Figure 10 : Carte de végétation sommaire - Examen du 23 Avril 2018 (SARL CERAG) .....	11
Figure 11 : Photographie de la forêt mixte (© SARL CERAG – 23/04/2018) .....	12
Figure 12 : Photographies de la frênaie (© SARL CERAG – 23/04/2018) .....	13
Figure 13 : Photographie de la Chênaie-frênaie (© SARL CERAG – 23/04/2018) .....	14
Figure 14 : Photographie de la forêt dense de pins maritime (© SARL CERAG – 23/04/2018) .....	15
Figure 15 : Localisation de la zone humide liée au ruisseau de Saucats (Source : SMEAG ; Réalisation : CERAG) .....	16
Figure 16 : Esquisse du projet (Source : SCP Philippe ESCANDE) .....	19



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Commune de SAUCATS

Lieu dit « La Résinière » - Dossier N40-18

# **COMPLEMENT**

## **A LA DEMANDE DE CAS PAR CAS**

*Réf : 2018-6592\_HG\_incomplet*

**Août 2018**



**Bureau d'études Environnement**  
11 Allée Jacques Latrille – 33650 MARTILLAC  
Tél : 05.56.64.83.00 - [contact@cerag.fr](mailto:contact@cerag.fr)

***Projet d'aménagement d'un lotissement***

**Maîtrise d'ouvrage :**



**SARL AQUITAINE AMENAGEURS**  
20 chemin du Petit Bordeaux  
33 610 CANEJAN

*Complément à la demande enregistrée sous la réf 2018-6592\_HG\_incomplet*

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation .....</b>	<b>3</b>
1. Enjeux liés aux habitats naturels .....	3
2. Enjeux floristiques .....	5
3. Enjeux faunistiques .....	7
<b>II. Impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé .....</b>	<b>10</b>

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la création d'un lotissement, une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposée le 15 mai 2018, pour une opération de défrichage de 17 721 m<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, vos services nous ont communiqué une demande de complément, nécessaire à l'instruction de la demande. Cette demande porte sur deux éléments :

- La sensibilité environnementale de la zone d'implantation ;
- Les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

Dans cet objectif, le bureau d'étude en écologie SIMETHIS a été missionné pour réaliser une note écologique, afin de nourrir la demande de complément des différents enjeux naturalistes, inhérents au site.

### I. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

#### Remarque des services de l'Etat :

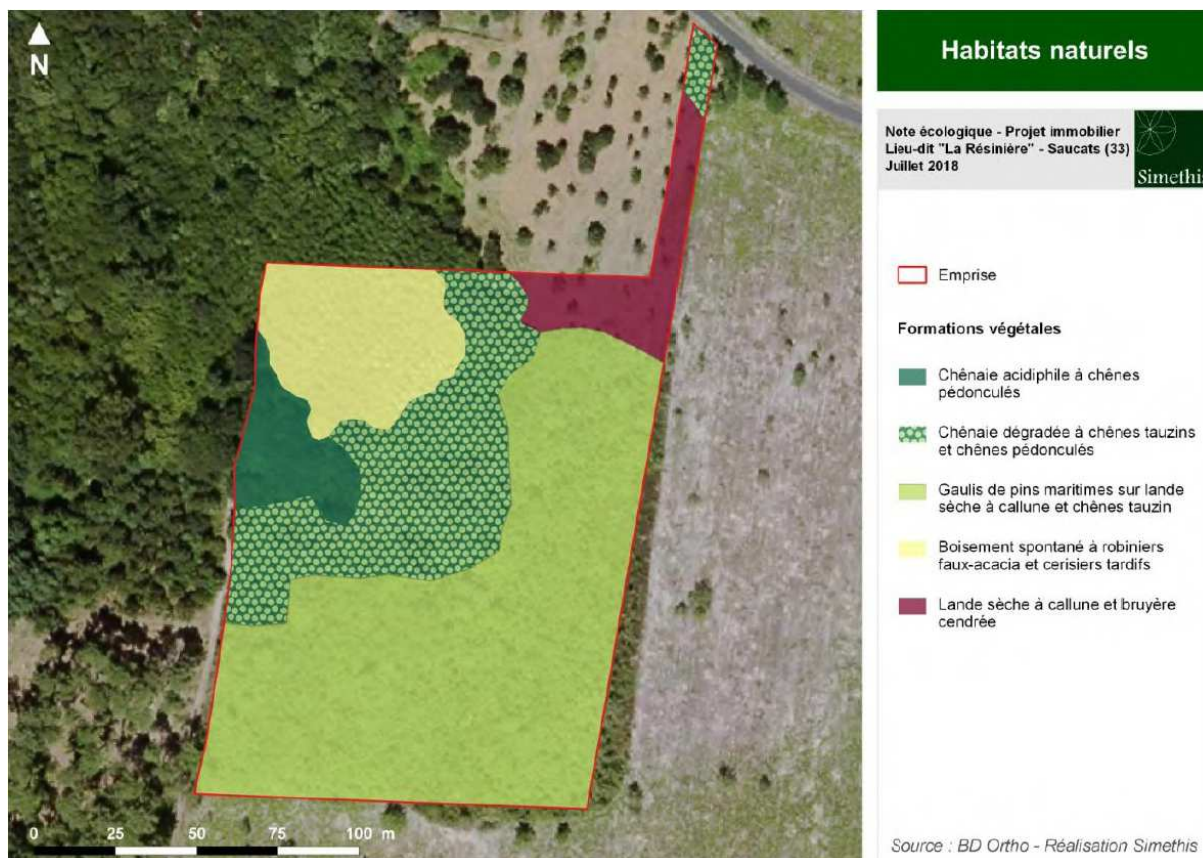
*Le terrain a fait l'objet d'un inventaire floristique et présente des arbres à forts enjeux écologiques susceptibles de présenter des habitats d'espèces protégées. Veuillez compléter les informations fournies pour permettre de s'assurer de la présence ou l'absence d'espèces d'intérêt patrimonial (chiroptères, insectes saproxylophages, Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe en particulier) fortement susceptibles d'être présents sur le site (zone de chasse et habitat).*

Afin d'appréhender l'ensemble des enjeux naturalistes du site, le bureau d'études SIMETHIS a réalisé une expertise écologique in situ en juillet 2018. L'expertise a été menée sur l'ensemble de la parcelle C2521 alors que le projet porte sur une partie de cette parcelle afin d'éviter le terrain situé en Natura 2000.

#### 1. Enjeux liés aux habitats naturels

Les relevés phytosociologiques ont permis d'identifier 5 formations végétales sur l'emprise de la parcelle.

La zone d'étude est occupée en majeure partie par une plantation de pins maritimes (10 ans environ) se développant sur des faciès landicoles dominés par la callune. On retrouve également un boisement spontané de robiniers faux-acacia et de cerisiers tardifs, deux espèces exotiques à caractère invasif, au nord-ouest du site. Une ceinture arborée à chênes pédonculés et chênes tauzins sépare les deux entités citées précédemment. Enfin, une zone ouverte de lande sèche est présente en bordure nord-est du site d'étude.



**Caractérisation des formations rencontrées sur le site (source SIMETHIS)**

La chênaie dégradée à chènes tauzins et chènes pédonculés correspond à l'habitat Natura 2000 9230 – 3 « *Chênaies mélangées du massif landais* ». Il s'agit d'un boisement acidiphile pionnier dont l'aspécificité et l'intérêt écologique repose sur la présence du chène tauzin. Cette essence pionnière héliophile tend en effet à disparaître au fur et à mesure du vieillissement des peuplements.

Sur le site, il s'agit d'un peuplement de chène pédonculé/chène tauzin correspondant à l'évolution de la phase pionnière à chène tauzin seul, et qui tendra à évoluer naturellement vers une chênaie pédonculé. C'est ce caractère transitoire de la formation qui lui confère un intérêt patrimonial.

A noter cependant que le boisement en question présente **un état de conservation dégradé** du fait de la présence, parfois en abondance, de deux espèces exotiques à caractère envahissant, le cerisier tardif et le robinier faux-acacia.

D'autre part, les quatre autres formations ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

Enfin, **aucune zone humide n'a été identifiée au sein de l'emprise du projet selon le critère de la végétation**. Les milieux présents sur l'emprise projet sont constitués d'une végétation de type mésophile à xérophile.

## 2. Enjeux floristiques

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude lors de l'expertise.

Cependant, plusieurs **arbres remarquables** (chênes) sont présents sur la zone d'étude, au niveau des chênaies. Ces arbres peuvent, outre leur intérêt paysager incontestable, constituer un intérêt écologique potentiel. Ils peuvent en effet présenter, à terme, des cavités et renforcements propices à l'accueil d'une faune patrimoniale (coléoptères, oiseaux cavernicoles, chauves-souris, etc.).



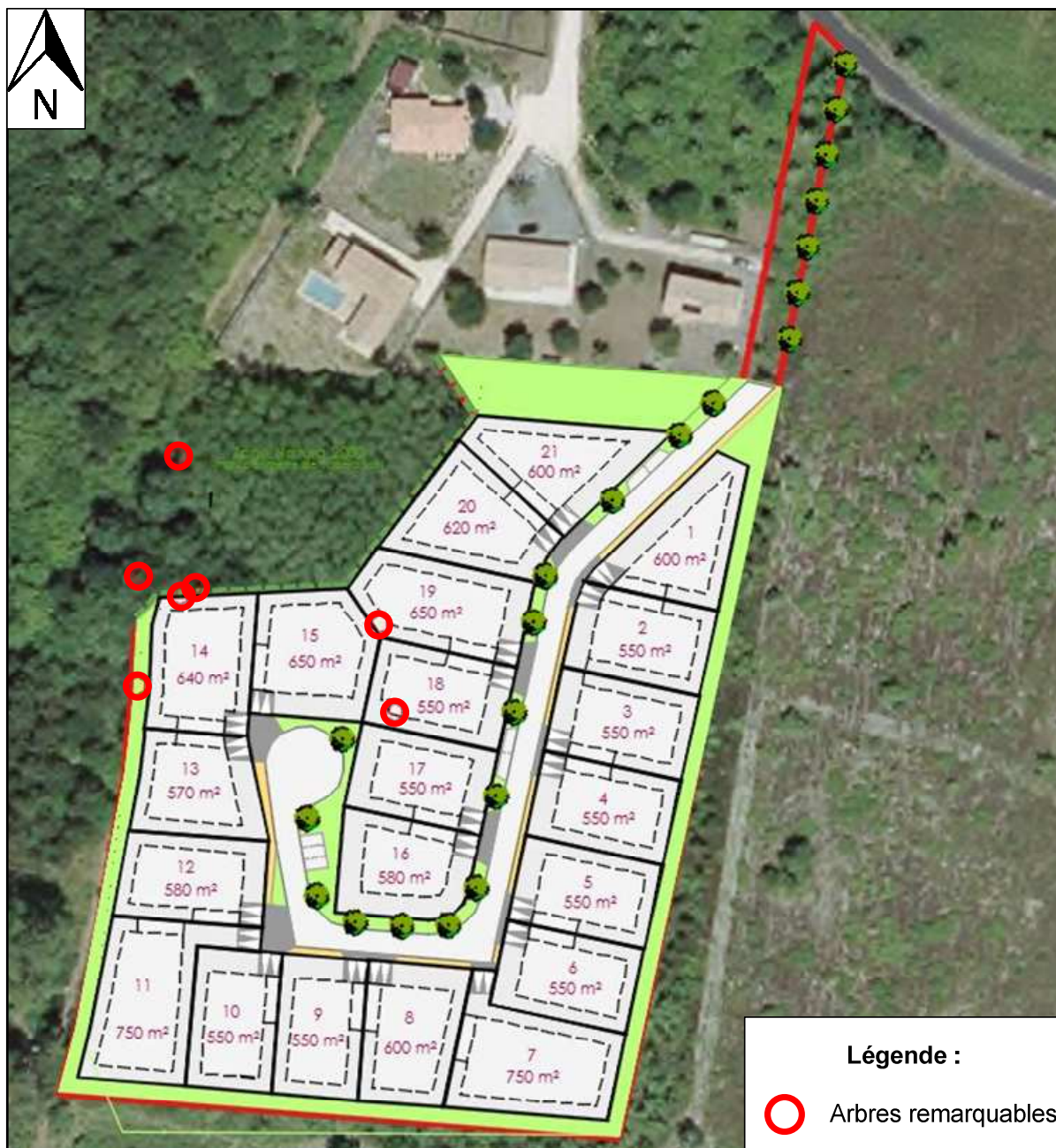
### Localisation des arbres remarquables (Source SIMETHIS)

De plus, on notera la présence sur le site d'étude, de plusieurs **espèces végétales exotiques présentant un caractère envahissant** pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème.

Dans le cadre du projet, **les arbres remarquables pointés ne seront pas abattus**. S'ils se situent dans des espaces verts, **ils seront conservés** ; s'ils sont dans l'emprise de lots, **l'implantation des futures constructions sera réalisée de manière à les prendre en compte tant que possible** (leur position actuelle dans la zone non aedificandi allant dans ce sens).

**En phase travaux, les arbres remarquables seront mis en défens.**





Superposition de l'implantation des lots par rapport à la localisation des arbres remarquables

(Sources SIMETHIS/SCP Philippe ESCANDE ; réalisation CERAG)



### 3. Enjeux faunistiques

#### ⇒ Avifaune

**18 espèces d'oiseaux** ont été recensées au cours de l'écoute diurne réalisée le 17 juillet, soit en fin de période de reproduction pour la plupart des passereaux.

Le cortège d'oiseaux présent au droit du site projet est constitué par une majorité d'oiseaux forestiers : mésange charbonnière, grimpereau des jardins, geai des chênes, etc. Le sous-étage parfois dense accueille également des espèces de fourrés comme la fauvette à tête noire ou le pouillot véloce. La présence de quelques arbres matures (chênes) néanmoins dépourvus de cavités apparentes, rend le site moyennement favorable à la reproduction des espèces cavernicoles.

A noter que **6 espèces à fort intérêt patrimonial** ont été identifiées : **engoulevent d'Europe, fauvette pitchou, gobemouche gris, hirondelle rustique, serin cini et tarier pâtre.**

**Toutefois, ces espèces ne se reproduisent pas au sein de l'emprise projet car les habitats identifiés ne leur sont pas favorables.** La présence d'espèces présentant un caractère anthropophile (le serin cini, l'hirondelle rustique, et dans une moindre mesure, le gobemouche gris) peut être mis en lien avec la présence d'habitations individuelles à proximité immédiate du site d'étude. Le gobemouche gris utilise parfois des arbres matures pour établir son nid, toutefois la densité élevée d'arbres au droit du site projet rend le site non favorable à sa reproduction. La fauvette pitchou et le tarier pâtre fréquentent la zone de landes (**localisée hors site d'étude**) colonisée par la callune et le pin maritime à l'Est et au Sud de l'emprise projet.

**L'habitat de pinède présent sur le site projet n'est pas favorable aux espèces landicoles (fauvette pitchou, tarier pâtre, engoulevent d'Europe)** en raison de son caractère "fermé", dense, et la présence d'un sous-étage arbustif très fourni. **Par ailleurs, une petite entité d'habitat de landes sèches en cours de fermeture est localisée au nord de l'emprise projet, sa faible surface, son caractère isolé et sa proximité avec les habitations le rend très peu attractif pour l'accueil d'un couple nicheur de fauvette pitchou ou encore d'engoulevent d'Europe.**



Localisation des enjeux avifaunistiques (source SIMETHIS)

#### ⇒ Reptiles

Seul le **lézard des murailles** a été observé, toutefois les zones de lisières restent favorables à un cortège d'espèces communes (lézard à deux raies, couleuvre verte et jaune).

#### ⇒ Amphibiens

Une seule espèce, la **rainette méridionale**, a été contactée en périphérie du site, au droit des zones d'habitations. Cette espèce ubiquiste et opportuniste semble profiter localement des installations aquatiques (piscines) et des haies de jardins. On notera **également l'absence de pièces d'eau temporaires et/ou permanentes sur la zone d'étude (lieu de reproduction pour les amphibiens)**.

#### ⇒ Rhopalocères

**Six espèces de papillons de jour** ont été observées. Il s'agit d'espèces communes à très communes, **sans enjeu de conservation particulier**. Les habitats du site et son caractère boisé le rendent peu favorable pour ce taxon.

Cependant, on notera la **potentialité de présence** sur le site et en lisière du **damier de la Succise** (*Euphydryasaurinia*), espèce de papillon protégée à l'échelle nationale et d'intérêt patrimonial. Sa plante hôte secondaire, le chèvrefeuille des bois, est présente sur l'ensemble du site et notamment au niveau de la plantation de pins maritimes, habitat pouvant constituer un biotope favorable pour l'espèce du fait de son caractère ouvert et clairsemé.

⇒ **Odonates**

**Deux espèces d'odonate** ont été observées sur la zone d'étude, toutes deux communes à l'échelle régionale. **L'absence de point d'eau temporaire et/ou permanent explique cette faible diversité.** La zone d'étude semble uniquement jouer un rôle de zone de maturation et de chasse pour les imagos.

⇒ **Insectes saproxylophages**

**Aucune espèce d'insecte saproxylophage**, indice de présence (galeries, coulées de sciures) n'a été observée sur la zone d'étude.

⇒ **Mammifères (hors chiroptères)**

**Les enjeux sur la zone d'étude restent faibles avec des potentialités d'accueil limitées** aux espèces communes (blaireau européen, chevreuil européen, écureuil roux).

⇒ **Chiroptères**

L'écoute passive a permis d'identifier 8 espèces sur deux nuits d'écoute.

Le nombre de contacts global est assez faible mais la diversité reste importante compte tenu du type d'habitat (pinède et lande non humide). **Les potentialités de gîte de reproduction pour les chauves-souris au droit du site projet restent faibles, avec la présence de quelques sujets arborés matures mais qui ne présentent pas de cavités visibles.**

*La note écologique complète de Siméthis de juillet 2018 est jointe in extenso dans son intégralité.*



## II. IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

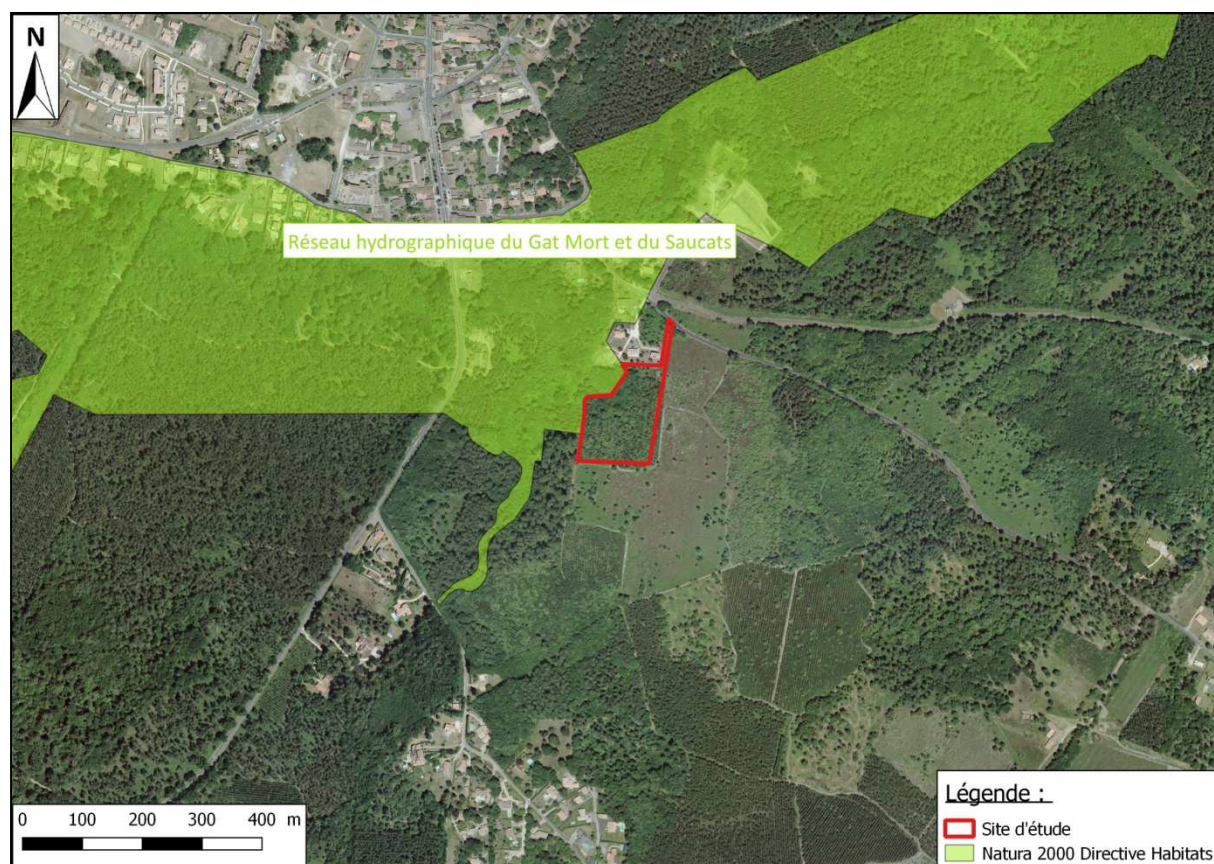
### Remarque des services de l'Etat :

*Le découpage parcellaire de votre projet a été réalisé par un cabinet de géomètre-expert avant la réalisation de l'inventaire floristique. Merci de bien vouloir indiquer comment ce découpage peut être adapté pour tenir compte des enjeux écologiques recensés sur le terrain d'assiette du projet.*

*Veillez présenter les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts de votre projet sur l'environnement (y compris en modifiant par exemple le découpage parcellaire).*

Si le découpage parcellaire a été réalisé en amont de l'inventaire floristique, il tient compte des sensibilités du site.

En effet, l'emprise du projet évite le zonage du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats », afin de préserver les enjeux écologiques qui s'y réfèrent. Ce choix d'implantation correspond ainsi à la première séquence du triptyque Eviter-Réduire-Compenser.



Mesure d'évitement du site Natura 2000

De plus, dans un deuxième temps, une prospection in situ a permis d'écarter la présence de milieux sensibles tels que les zones humides, ou d'habitats favorables à la reproduction d'espèces à fort intérêt patrimonial. **La note écologique réalisée par SIMETHIS conclut à une sensibilité écologique modeste du site d'étude, quant aux enjeux faune / flore.**

**Enfin, de façon à éviter tout impact sur les habitats d'espèces, les travaux de défrichement seront réalisés préférentiellement hors période de nidification.**

**Conclusion :**

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été relevée au droit du site. Les 7 arbres remarquables recensés (dont 2 hors site du projet) seront conservés dans le cadre du projet d'aménagement, intégrés en lisière à un espace vert tampon (limite Ouest) et au niveau des zones non aedificandi pour les 2 arbres situés au droit des lots 18 et 19 (cf. figure p.6). Ils bénéficieront d'une mise en défens au cours de la période travaux (défrichage et aménagement du lotissement). L'espace vert tampon périphérique permettra de conserver un clos boisé avec les espèces en place (notamment pour la chênaie à chêne pédonculé et tauzin). Ces espaces seront donc mis également en défens durant la phase travaux (défrichage et aménagement du lotissement).

Les espèces à caractère envahissant comme le Robinier faux-acacia et le Cerisier tardif seront traités dans le cadre de l'aménagement du lotissement. Les espèces plantées seront par ailleurs locales et adaptées au milieu.

Concernant les enjeux avifaunistiques, 6 espèces à fort intérêt patrimonial ont été identifiées : engoulevent d'Europe, fauvette pitchou, gobemouche gris, hirondelle rustique, serin cini et tarier pâtre. Toutefois, ces espèces ne se reproduisent pas au sein de l'emprise projet car les habitats identifiés ne leur sont pas favorables. L'habitat favorable de reproduction se situe au niveau de la coupe rase qui se trouve à l'Est et au Sud du site du projet.

Concernant les enjeux relatifs aux chiroptères, les potentialités de gîte de reproduction pour les chauves-souris au droit du site du projet restent faibles. Aucune cavité n'a été identifiée lors des prospections naturalistes.

Concernant les enjeux liés au Damier de la Succise, il s'avère qu'il ne s'agit là que d'une potentialité, au regard de la présence d'une de ses plantes hôtes qui ne requiert néanmoins qu'un aspect secondaire.



## **Note écologique SIMETHIS - Juillet 2018**



# Note écologique

*Projet immobilier - Lieu dit "La Résinière"*

**SAUCATS (33)**



**Simethis**

***Juillet 2018***



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>CONTEXTE D'INSERTION ECOLOGIQUE DU PROJET DANS LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX EXISTANTS .....</b>	<b>4</b>
2.1.	MESURES D'INVENTAIRE .....	4
2.2.	MESURES DE PROTECTION .....	6
2.2.1.	<i>Sites Natura 2000</i> .....	6
2.2.2.	<i>Sites inscrits et classés</i> .....	7
2.2.3.	<i>Réserve naturelle</i> .....	8
<b>III.</b>	<b>CONNAISSANCES NATURALISTES EXISTANTES SUR LE SITE .....</b>	<b>9</b>
3.1.	DONNEES FLORE CONNUES.....	9
3.2.	DONNEES FAUNE CONNUES.....	10
<b>IV.</b>	<b>METHODOLOGIE D'INVENTAIRE .....</b>	<b>11</b>
<b>V.</b>	<b>EXPERTISE ECOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
5.1.	CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS ET DES ZONES HUMIDES .....	12
5.2.	ENJEUX FLORISTIQUES .....	14
5.3.	ENJEUX FAUNISTIQUES .....	16
5.3.1.	<i>Avifaune</i> .....	16
5.3.2.	<i>Reptiles</i> .....	18
5.3.3.	<i>Amphibiens</i> .....	18
5.3.4.	<i>Rhopalocères</i> .....	19
5.3.5.	<i>Odonates</i> .....	19
5.3.6.	<i>Insectes saproxylophages</i> .....	19
5.3.7.	<i>Mammifères (hors chiroptères)</i> .....	20
5.3.8.	<i>Chiroptères</i> .....	20
<b>VI.</b>	<b>SYNTHESE .....</b>	<b>23</b>
<b>VII.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>24</b>
7.1.	ANNEXE N°1 - PROTOCOLES METHODOLOGIQUES DES INVENTAIRES FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE .....	24
7.1.1.	<i>Détermination des habitats naturels et semi-naturels</i> .....	24
7.1.2.	<i>Détermination des zones humides sur la base du critère « Végétation »</i> .....	25
7.1.3.	<i>Recherche des stations d'espèces végétales</i> .....	26
7.1.4.	<i>Recherche des stations d'espèces animales</i> .....	26
7.2.	ANNEXE N°2 : RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES .....	28



## TABLE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE	3
CARTE 2 : VUE AERIENNE DU SITE D'ETUDE	4
CARTE 3 : LOCALISATION DES ZONAGES D'INVENTAIRE LES PLUS PROCHES	6
CARTE 4 : LOCALISATION DES DONNEES FLORE CONNUES A PROXIMITE DU SITE D'ETUDE TRANSMISES PAR L'OFSA (OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE DE NOUVELLE-AQUITAINE (OBV-NA - WWW.OFSA.FR), EXTRACTION DU 25/07/2018)	9
CARTE 5 : ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE A ENJEUX SUR LE SITE NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS » (SOURCE DOCOB)	10
CARTE 6 : LOCALISATION DES CHENES CONSIDERES COMME "REMARQUABLES"	14
CARTE 7 : LOCALISATION DES ESPECES A CARACTERE INVASIF OBSERVEES SUR ET EN PERIPHERIE DU SITE D'ETUDE	15
CARTE 8 : LOCALISATION DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES	17
CARTE 9 : LOCALISATION DES POINTS DE CONTACTS CONCERNANT L'HERPETOFAUNE	18
CARTE 10 : EMPLACEMENT DE L'ENREGISTREUR SM3BAT	20

## TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES PRESENTS A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE	5
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE	7
TABLEAU 3 : SYNTHESE DES SITES CLASSES ET INSCRITS A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE	7
TABLEAU 4 : SYNTHESE DES RESERVES NATURELLES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE	8
TABLEAU 5 : DATES DES PROSPECTIONS ET OBJECTIFS DES SORTIES	11
TABLEAU 6 : SYNTHESE DES FORMATIONS RENCONTREES SUR LE SITE D'ETUDE	13
TABLEAU 7 : SYNTHESE DES ESPECES A CARACTERE ENVAHISSANT	15
TABLEAU 8 : SYNTHESE DES ESPECES DE REPTILES OBSERVEES SUR LA ZONE D'ETUDE	18
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES ESPECES D'AMPHIBIENS OBSERVEES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE	18
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES ESPECES DE PAPILLONS OBSERVEES SUR LE SITE D'ETUDE	19
TABLEAU 11 : SYNTHESE DES ESPECES D'ODONATES OBSERVEES SUR LE SITE D'ETUDE	19
TABLEAU 12 : SYNTHESE DES ESPECES DE MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES) OBSERVEES SUR LE SITE D'ETUDE	20
TABLEAU 13 : LISTE D'ESPECES CONTACTEES SUR LA ZONE D'ETUDE AINSI QUE LEUR COMPORTEMENT LORS DE L'ECOUTE PASSIVE	21
TABLEAU 14 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES SUR LA ZONE D'ETUDE ET STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION	21
TABLEAU 15 : CODES D'ABONDANCE UTILISES POUR MENTIONNER LE RECOUVREMENT DES ESPECES VEGETALES DANS LES RELEVES	24

## TABLE DES PHOTOS

PHOTO 1 : (DE GAUCHE A DROITE) RAISIN D'AMERIQUE, CERISIER TARDIF, ROBINIER FAUX-ACACIA (SOURCE SIMETHIS)	15
PHOTO 2 : FAUVETTE PITCHOU (A GAUCHE), TARIER PATRE (A DROITE) - (SOURCE SIMETHIS)	16
PHOTO 3 : HABITATS DE REPRODUCTION FAVORABLES/DEFAVORABLES POUR LES OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL APPARTENANT AU CORTEGE DES MILIEUX LANDICOLES	17



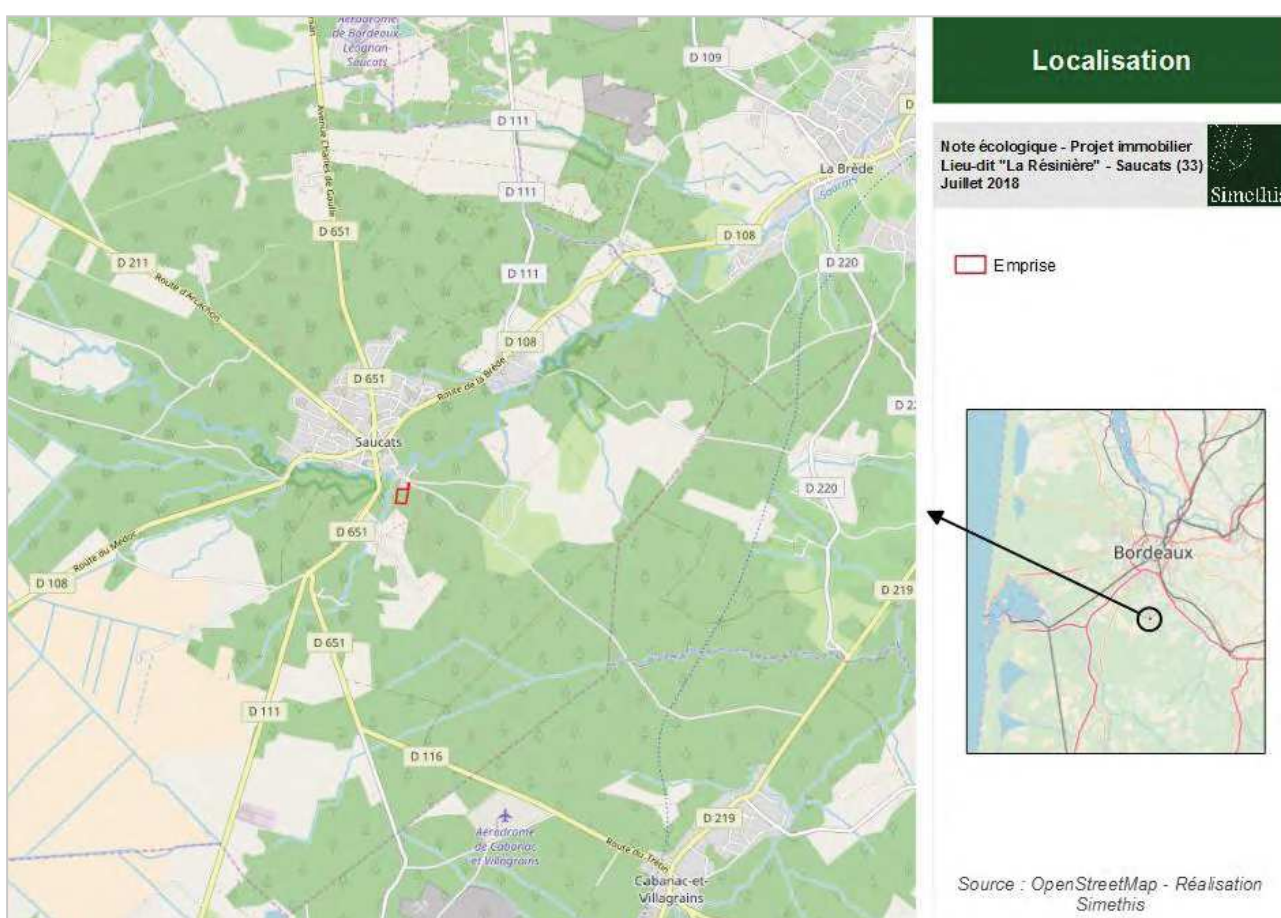


## I. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

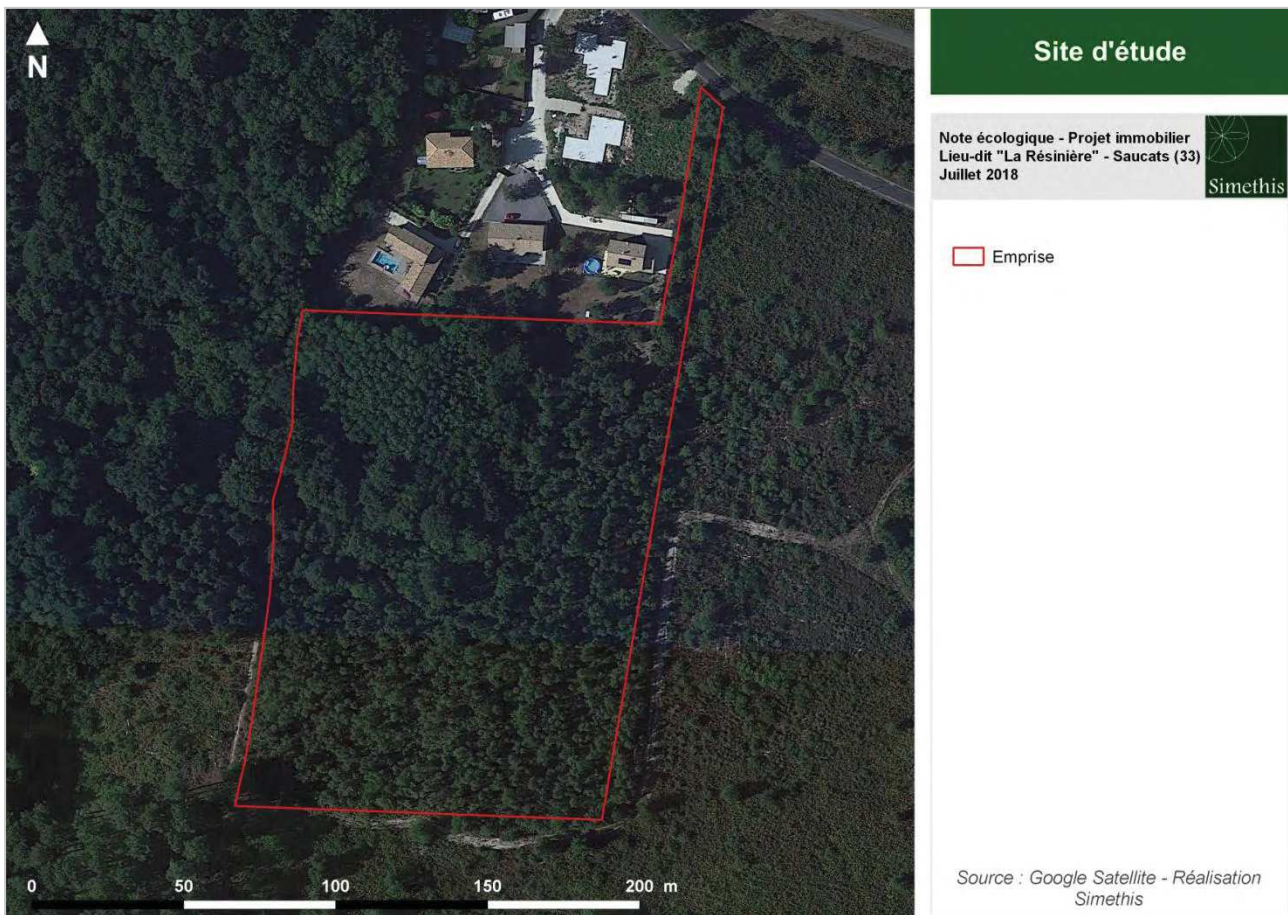
Afin de répondre à la demande de complément émise par la DREAL Aquitaine au sujet d'un dossier d'examen au cas par cas, le bureau d'études Simethis a été missionné afin de réaliser la présente note écologique à partir d'une expertise faune/flore réalisée sur l'emprise du site du projet immobilier situé en Gironde sur la commune de Saucats (33).

Le présent rapport a pour vocation d'être annexé au formulaire de cadrage préalable avec les services de l'Etat (formulaire « cas par cas ») destiné à statuer sur la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Le projet s'étend sur une surface d'environ 2 hectares.



Carte 1 : Localisation du site d'étude



Carte 2 : Vue aérienne du site d'étude

## II. CONTEXTE D'INSERTION ECOLOGIQUE DU PROJET DANS LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX EXISTANTS

### 2.1. Mesures d'inventaire

Les mesures d'inventaire ne sont pas associées à un statut de protection particulier. Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), qui correspondent à des espaces particulièrement intéressants pour la flore et la faune, et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui correspondent à des espaces rassemblant d'importants effectifs d'oiseaux d'intérêt européen.

Les zonages d'inventaire suivants sont présents à proximité immédiate du site (dans un rayon de 5 km, voir carte 3) :

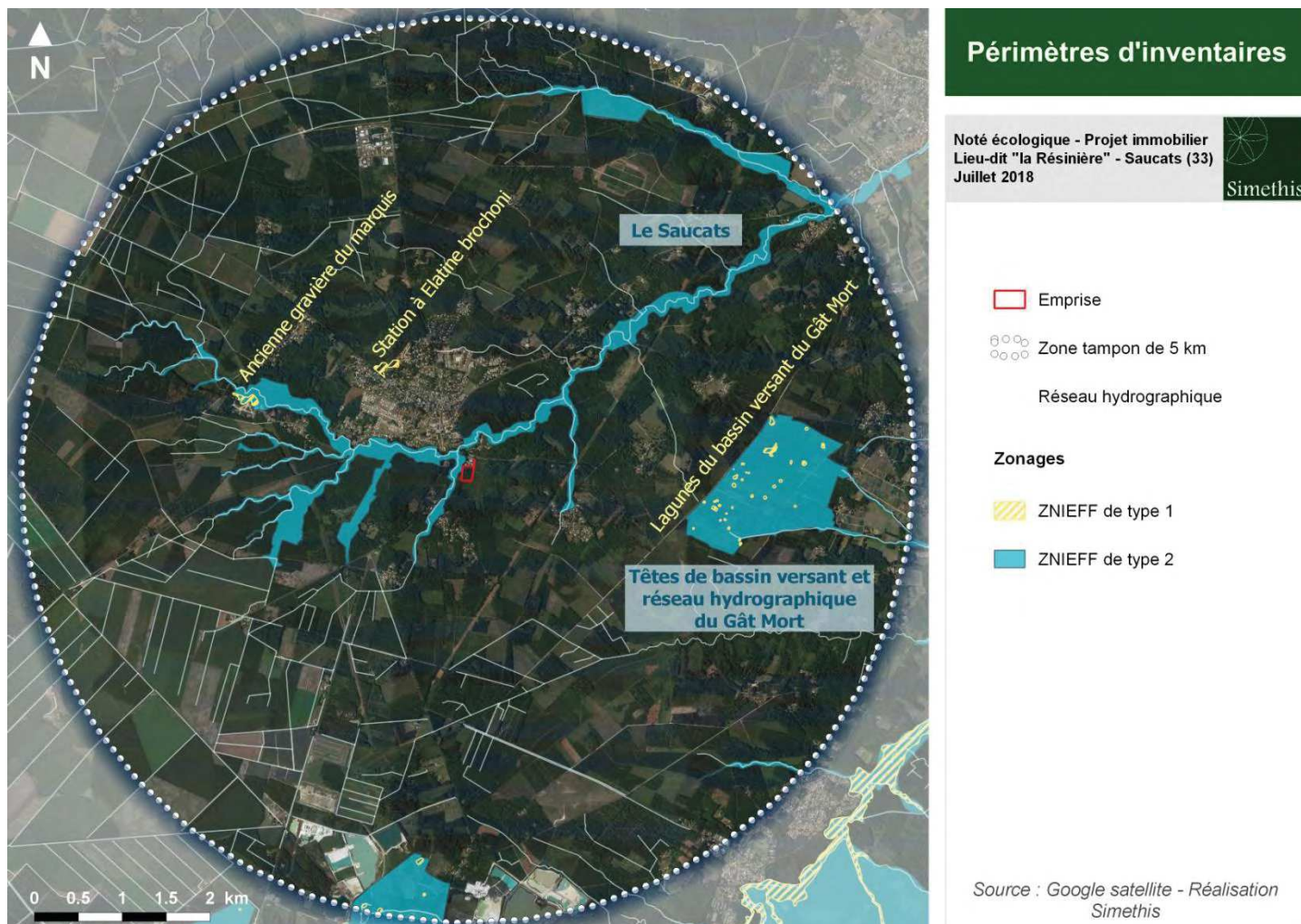
Tableau 1 : Synthèse des périmètres d'inventaires présents à proximité de la zone d'étude

Nom et code du site	Caractéristiques du site	Distance au projet	Connexion écologique avec le projet
<b>ZNIEFF de type I</b>			
ZNIEFF 1 n°720014198 - Station à <i>Elatine brochoni</i>	<p>Il s'agit d'une petite lagune identifiée depuis de nombreuses années en tant que station à <i>Elatine Brochoni</i>, espèce très rare en France, pour laquelle il ne subsiste plus que deux ou trois stations.</p> <p>Cette lagune des landes de Gascogne est constituée d'un milieu aquatique, plus ou moins permanent, alimenté par la remontée de la nappe phréatique et de milieux humides tourbeux. En périphérie s'est développée une ceinture arbustive et arborée (saules et chênes). Une portion de lande à molinie subsiste et permet la présence de certains papillons menacés au niveau européen (fadet des Laïches) ou rares en Gironde (miroir).</p>	1,3 km	<b>Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexions via le réseau hydrographique)</b>
ZNIEFF 1 n°720030024 - Ancienne gravière du marquis	Ancienne gravière abandonnée où se développent diverses espèces protégées et notamment le lycopode inondé (protection nationale + espèce prioritaires liste rouge de la flore menacée de France). On y retrouve également d'autres espèces d'intérêt patrimonial (droseras et fadet des laïches) et des pièces d'eau favorables à la reproduction d'amphibiens.	2,4 km	<b>Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexions via le réseau hydrographique)</b>
ZNIEFF 1 n°720008233 - Lagunes du bassin versant du Gât Mort	Cette ZNIEFF de type I éclatée regroupe la majorité des lagunes encore existantes sur le bassin versant du Gât-Mort. Cette zone constitue l'un des réservoirs les plus importants pour la préservation du faux-cresson de Thore ( <i>Caropsis verticillatunundata</i> ), espèce endémique présente uniquement dans les Landes, Lot-et-Garonne et en Gironde. Cette zone regroupe aussi des populations importantes de 3 espèces de leucorrhines rares et protégées, ainsi que diverses espèces d'odonates et plantes patrimoniales. Les risques sont essentiellement liés au drainage intensif des terrains agricoles proches de certaines lagunes.	2,5 km	<b>Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexions via le réseau hydrographique)</b>
<b>ZNIEFF de type II</b>			
ZNIEFF 2 n°720030023 - Le Saucats	Le Saucats est un cours d'eau globalement de bonne qualité accueillant une faune et une flore diversifiées incluant des espèces rares et/ou protégées.	Limitrophe	<b>Lien écologique possible - Projet situé en limite du site avec la présence d'une trame verte</b>
ZNIEFF 2 n°720030050 - Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gât Mort	<p>ZNIEFF constituée de trois grands types de milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau hydrographique du Gât Mort, cours d'eau d'assez bonne qualité, dont la vallée est occupée par des landes humides et par une ripisylve (aulnaie-frênaie abritant notamment la loutre d'Europe) bien préservée.</li> <li>- La zone de la source du Gât Mort, qui est occupée par de vastes zones humides marécageuses et de grandes lagunes, abritant une faune et une flore originales et rares (faux-cresson de Thore, violette des marais, lézard vivipare, leucorrhine à gros thorax, etc), ainsi qu'une importante population de cistudes d'Europe.</li> <li>- le bassin versant amont du Gât Mort qui est occupé par la plus forte concentration de lagunes encore bien préservées du plateau landais.</li> </ul>	1 km	<b>Absence de lien écologique</b>



Parmi les cinq périmètres cités ci-dessus, la ZNIEFF 2 « Le Saucats » présente une connexion écologique directe avec le site d'étude du fait de sa localisation en périphérie immédiate de l'emprise projet.

Ce périmètre, très proche du site d'étude, devra être pris en compte dans la poursuite des études relatives à un aménagement immobilier.



Carte 3 : Localisation des zonages d'inventaire les plus proches

## 2.2. Mesures de protection

### 2.2.1. Sites Natura 2000

La Directive Habitat-Faune-Flore a pour but de conserver la faune et la flore sauvages ainsi que leur habitat, avec la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettant la protection des habitats d'espèces menacées. La Directive Oiseaux vise à conserver à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne, avec le classement de leurs habitats en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).





Figure 1 : Genèse du réseau Natura 2000

Le site projet est limitrophe du ruisseau du Saucats qui forme, avec le ruisseau du Gât Mort, le site Natura 2000 du « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » :

Tableau 2 : Synthèse des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

Nom et code du site	Caractéristiques du site	Distance au projet	Connexion écologique avec le projet
ZSC n°FR 7200797 - Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats	<p>Ce site N2000 est constitué des réseaux hydrographiques de deux affluents de la rive gauche de la Garonne, le Gât Mort et le Saucats, qui s'écoulent principalement en contexte forestier (ripisylve, forêt de pin) et secondairement au milieu de zones de polyculture élevage (prairies, vignes).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant la flore, parmi les espèces inventoriées sur le site (plus de 400), 16 ont un caractère remarquable, 13 sont protégées au niveau national, régional ou départemental, et parmi celles-ci 2 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats : <b>l'angélique des estuaires et le faux cresson de Thore</b>.</li> <li>Concernant la faune, on notera la présence sur le site de 2 espèces de mammifères inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats (le <b>minioptère de Schreiber et la loutre d'Europe</b>). Le Vison d'Europe n'a pas été observé. Pour les odonates, <b>l'agrion de mercure et la leucorrhine à gros thorax</b>, inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, sont présentes sur le site. Enfin, concernant les reptiles, on notera la présence de la <b>cistude d'Europe</b>, espèce inscrite à l'Annexe II de la directive Habitats et qui contracte une priorité de gestion en France au sens de la circulaire ministérielle.</li> </ul>	Inclus en partie	<b>Lien écologique certain - Projet inclus en partie au sein du zonage</b>

### 2.2.2. Sites inscrits et classés

Les sites inscrits et classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

Tableau 3 : Synthèse des sites classés et inscrits à proximité de la zone d'étude

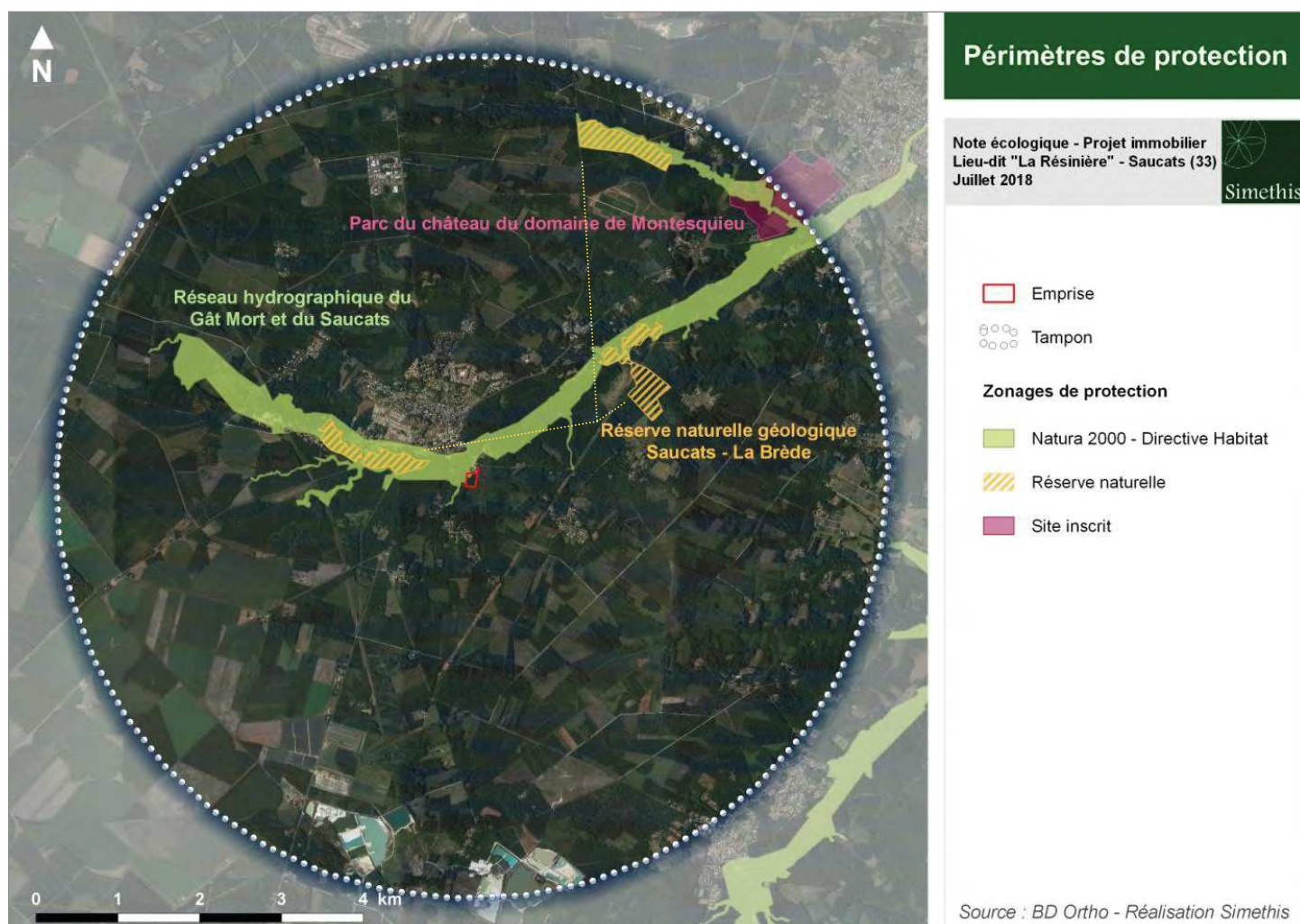
Nom et code du site	Caractéristiques du site	Distance au projet	Connexion avec le projet
Site inscrit SIN 0000161 - Parc du château du domaine de Montesquieu	Site d'intérêt historique et pittoresque constitué d'un Château, parc et jardin, domaine, allée d'arbres, square	<b>4,4 km</b>	<b>Absence de connexion du fait de la distance</b>

### 2.2.3. Réserve naturelle

Les réserves naturelles ont pour vocation de préserver des milieux naturels fonctionnels, écologiquement représentatifs et à forte valeur patrimoniale. Grâce à une réglementation adaptée respectant le contexte local, leur objectif est de protéger les milieux naturels, les espèces animales, végétales et/ou le patrimoine géologique, de gérer les sites en question et de sensibiliser les publics.

Tableau 4 : Synthèse des réserves naturelles à proximité de la zone d'étude

Nom et code du site	Caractéristiques du site	Distance au projet	Connexion avec le projet
FR3600062 – Saucats et La Brède	La réserve naturelle géologique protège 6 sites présentant des affleurements de sables coquilliers solidifiés ou faluns ainsi que des calcaires et marnes. Ces affleurements sont visibles en particulier sur les rives de 2 ruisseaux : le Saucats et son affluent le Brousteyrot.	500 m	<b>Absence de lien écologique</b>



Carte 4 : Localisation des sites soumis à des mesures de protection



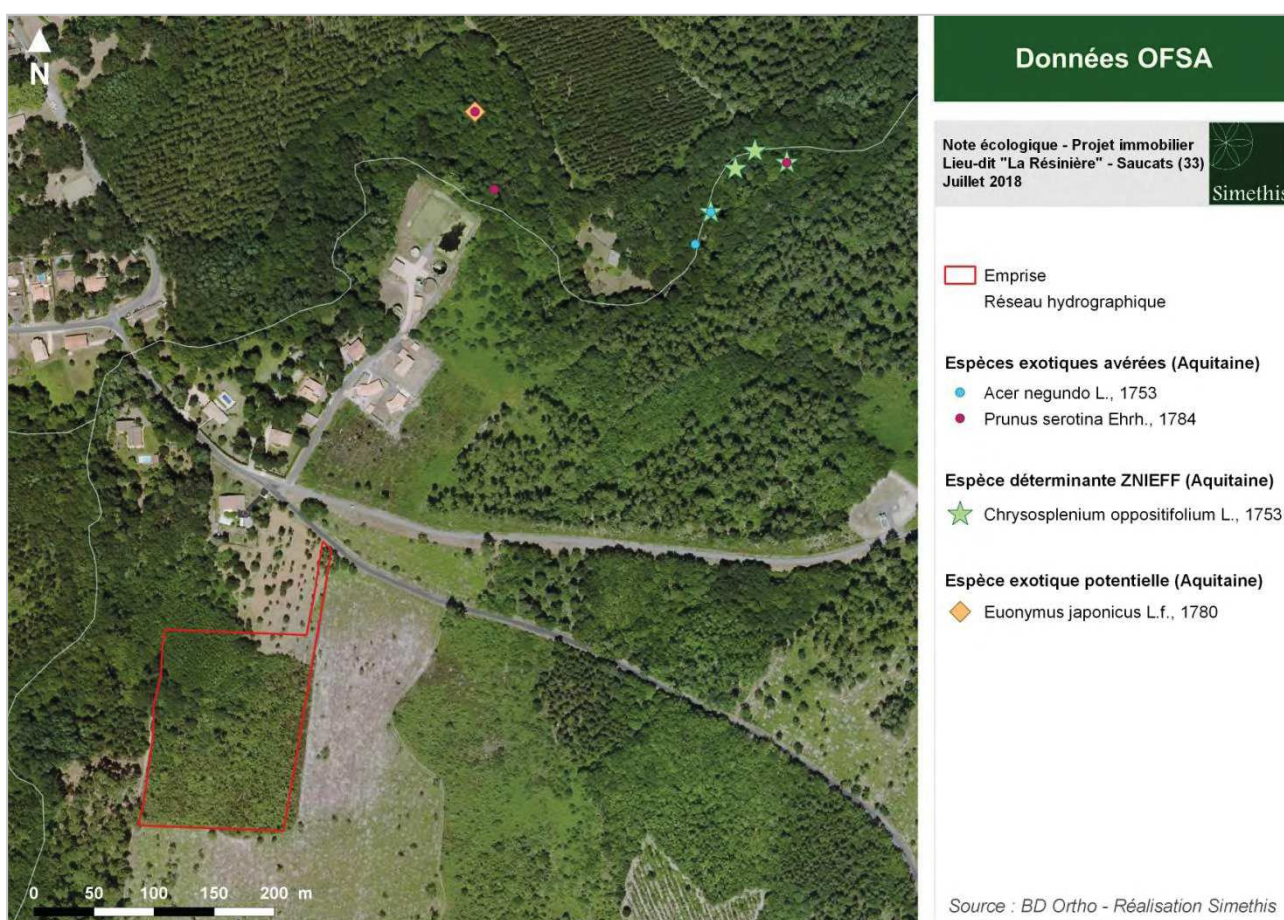
### III. CONNAISSANCES NATURALISTES EXISTANTES SUR LE SITE

Les bases de données collaboratives ont été sollicitées afin de connaître la présence/absence de données faune/flore patrimoniales connues sur le site ou ses alentours immédiats.

#### 3.1. Données flore connues

Une demande d'extraction de données a été faite via l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA) le 17 juillet 2018. La réponse du 25 juillet a fait état de la présence à proximité du site de plusieurs espèces à caractère envahissant (dont le cerisier tardif (*Prunus serotina*), également présent sur l'emprise) et d'une espèce déterminante ZNIEFF en Aquitaine, la dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) qui pousse dans les sous-bois humides à proximité des ruisseaux.

La cartographie suivante localise l'ensemble de ces données.



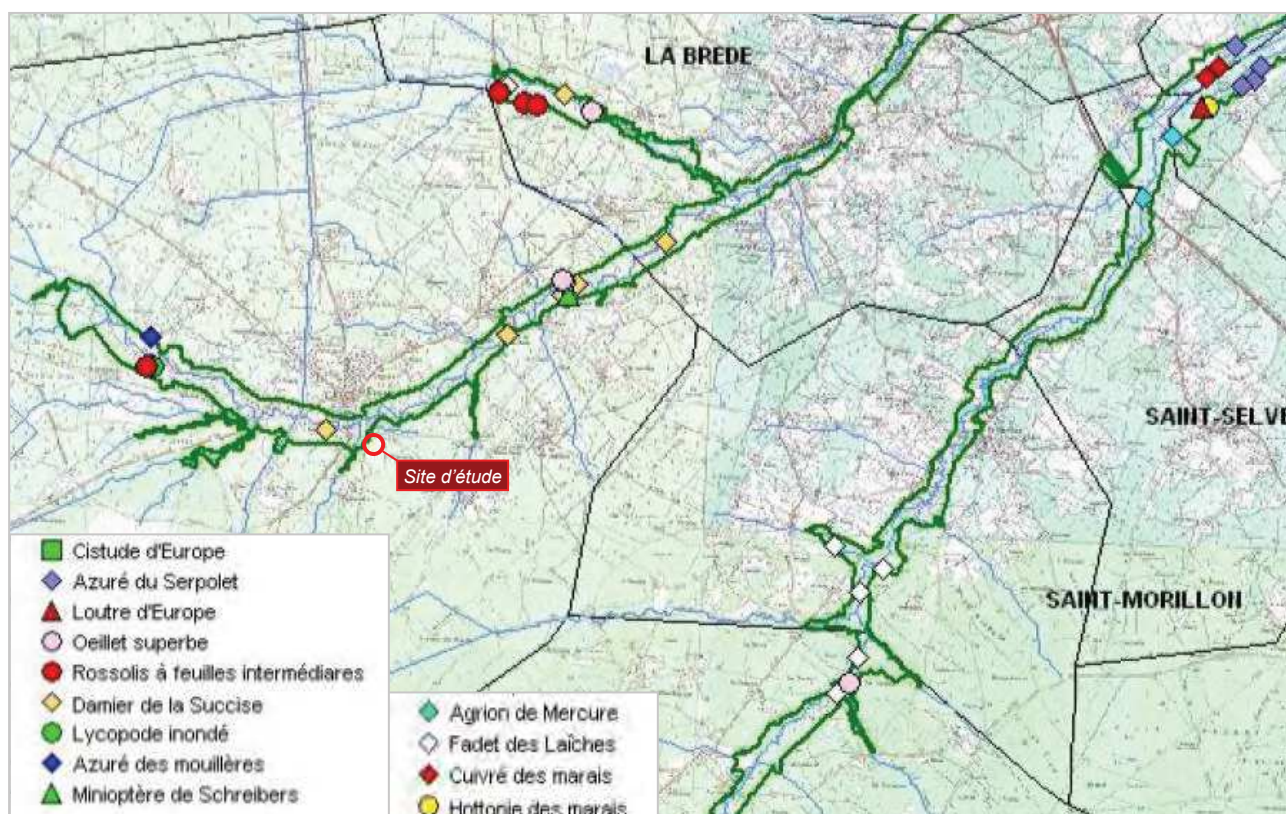
Carte 4 : Localisation des données flore connues à proximité du site d'étude transmises par l'OFSA (Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - [www.ofsa.fr](http://www.ofsa.fr)), extraction du 25/07/2018)

De plus, le DOCOB du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », inclus au sein de l'emprise, mentionne la présence de plusieurs espèces patrimoniales à proximité du site à savoir l'œillet superbe (*Dianthus superbus*, à 3km environ), la rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*, à 2,5 km) et le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*, à 2,5 km).

### 3.2. Données faune connues

Une demande d'extraction de données a été faite via l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) le 17 juillet 2018. La livraison des données connues sur la zone est toujours en attente.

Ont également été prises en compte les données du DOCOB du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » inclus dans la zone d'étude qui mentionne la présence de 26 espèces présentant des enjeux de conservation, dont 17 d'intérêt communautaire. Ainsi, à proximité du site d'étude, deux papillons patrimoniaux, le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*, à 700 m environ) et l'azuré des mouillères (*Phengaris alcon*, à 2,8 km), ont été observés.



Carte 5 : Espèces de faune et de flore à enjeux sur le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (Source DOCOB)



## IV. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Dans le cadre de la note écologique, les enjeux sont ciblés sur l'occupation des sols et la présence possible d'habitats et/ou d'espèces faunistiques et floristiques remarquables.

L'intégralité des protocoles méthodologiques de recueil des données faune/flore utilisés sur le site est consigné en Annexe 1 du document

Tableau 5 : Dates des prospections et objectifs des sorties

Date	Objectifs	Conditions météorologiques
12/07/2018 1 chargé d'études (0,5 jour)	Habitats naturels, Flore patrimoniale, Rhopalocères, Insectes saproxylophages	Ensoleillé, 25-30°C
Nuits du 12/07/2018 au 13/07/2018 et du 13/07/2018 au 14/07/2018	Enregistrement chiroptères via un enregistreur SM3Bat	Nuits claires, 15-20°C
17/07/2018 1 chargé d'études (0,5 jour)	Oiseaux, Reptiles, Mammifères, Coléoptères, Rhopalocères, Odonates	Ensoleillé, 20°C
17/07/2018 1 chargé d'études (0,5 jour)	Ecoute nocturne (engoulement d'Europe/rapaces nocturnes, amphibiens)	Ciel couvert, 19°C



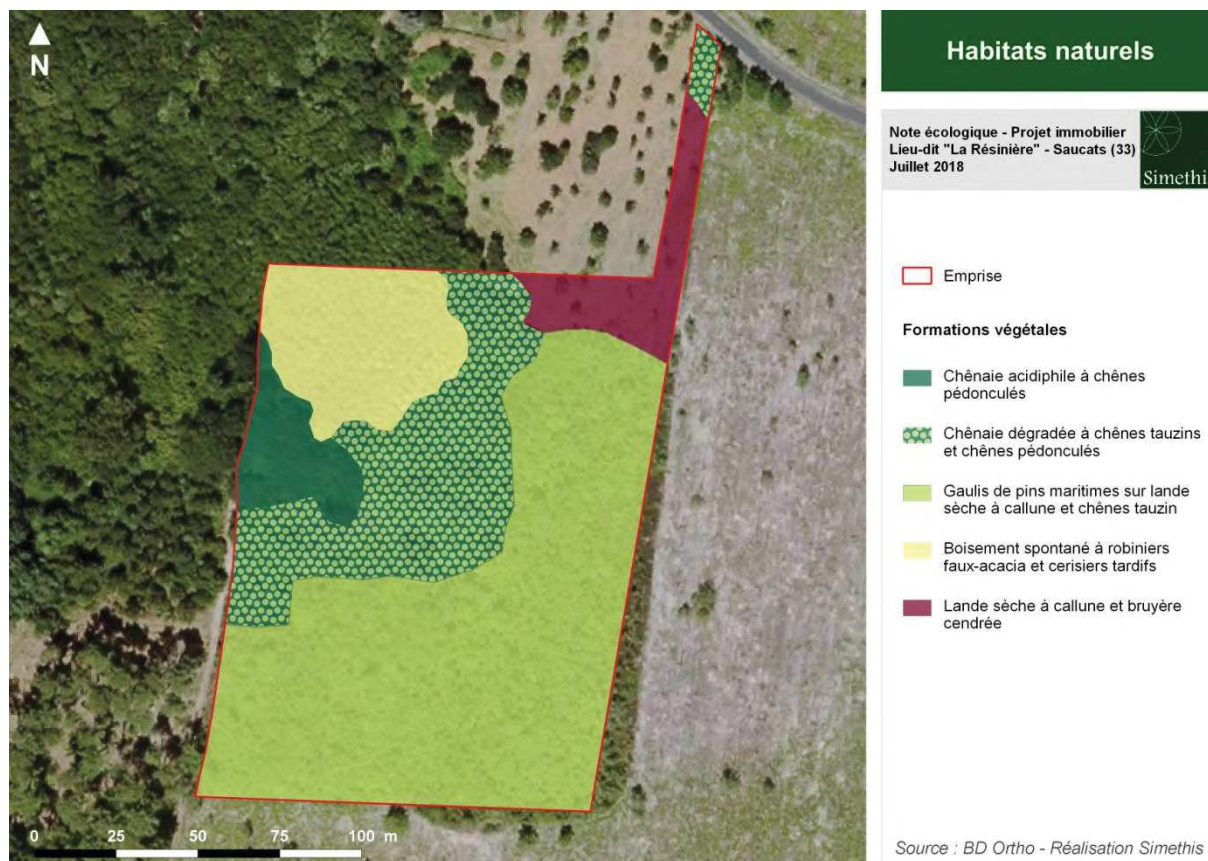
## V. EXPERTISE ECOLOGIQUE

### 5.1. Caractérisation des habitats naturels et des zones humides

Les relevés phytosociologiques ont permis d'identifier **5 formations végétales** sur l'emprise du projet.






La zone d'étude est occupée en majeure partie par une plantation de pins maritimes (10 ans environ) se développant sur des faciès landicoles dominés par la callune. On retrouve également un boisement spontané de robiniers faux-acacia et de cerisiers tardifs, au nord-ouest du site. Une ceinture arborée à chênes pédonculés et chênes tauzins sépare les deux entités citées précédemment. Enfin, une zone ouverte de lande sèche est présente en bordure nord-est du site d'étude.

Les différentes formations végétales ont été cartographiées et répertoriées ci-après. Les relevés phytosociologiques sont disponibles en annexe n°2.



Carte 5 : Caractérisation des formations rencontrées sur le site

Tableau 6 : Synthèse des formations rencontrées sur le site d'étude

Biotores	Photo	Description
<b>Fourrés, formations arbustives</b>		
<p><b>Lande sèche à callune et bruyère cendrée</b></p> <p>Code CB : 31.231</p> <p>Surface : 1 307 m<sup>2</sup></p>		<p><u>Type</u> : Lande sèche, haute, dense, sur sol sableux, dominée par la callune et des espèces préfigurant le stade forestier comme l'ajonc d'Europe, le chêne tauzin ou le pin maritime</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Erica cinerea</i>, <i>Ulex europaeus</i>, <i>Quercus pyrenaica</i>, <i>Pinus pinaster</i></p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<b>Formations arborescentes</b>		
<p><b>Boisement spontané à robiniers faux-acacia et cerisiers tardifs</b></p> <p>Code CB : 83.324</p> <p>Surface : 2 517 m<sup>2</sup></p>		<p><u>Type</u> : Boisement spontané mésophile de robiniers avec un développement prédominant en strate arbustive haute (5m environ) de cerisiers tardifs</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : <i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Prunus serotina</i></p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<p><b>Chênaie dégradée à chênes tauzins et chênes pédonculés</b></p> <p>Code CB : 41.65</p> <p>N2000 : <b>9230 – 3</b> « <b>Chênaies mélangées du massif landais</b> » (Etat dégradé)</p> <p>Surface : 4 455 m<sup>2</sup></p>		<p><u>Type</u> : Peuplement forestier pionnier de chênes tauzins et chênes pédonculés, sur strate herbacée mésophile (fougère aigle et/ou lande sèche).</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : <i>Quercus pyrenaica</i></p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<p><b>Chênaie acidiphile à chênes pédonculés</b></p> <p>Code CB : 41.5</p> <p>Surface : 1 124 m<sup>2</sup></p>		<p><u>Type</u> : Boisement spontané mésophile de chênes pédonculés (dont certains individus remarquables de part leur taille/âge)</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : <i>Quercus robur</i>, <i>Rubus sp.</i>, <i>Lonicera periclymenum</i>, <i>Pteridium aquilinum</i></p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<p><b>Gaulis de pins maritimes sur lande sèche à callune et chênes tauzins</b></p> <p>Code CB : 42.813</p> <p>Surface : 11 187 m<sup>2</sup></p>		<p><u>Type</u> : Plantation de pins maritimes (10 ans environ) sur une strate herbacée haute de type landicole dominée par la callune et avec de nombreux chênes tauzins poussant de manière éparse dans le peuplement</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : <i>Pinus pinaster</i>, <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Erica cinerea</i>, <i>Quercus pyrenaica</i></p> <p><u>ZH</u> : Non</p>



La chênaie dégradée à chènes tauzins et chènes pédonculés correspond à l'habitat Natura 2000 9230 - 3 « *Chênaies mélangées du massif landais* ». Il s'agit d'un boisement acidiphile pionnier dont la spécificité et l'intérêt écologique repose sur la présence du chêne tauzin. Cette essence pionnière, héliophile, tend en effet à disparaître au fur et à mesure du vieillissement des peuplements. Sur le site, il s'agit d'un peuplement de chêne pédonculé/chêne tauzin correspondant à l'évolution de la phase pionnière à chêne tauzin seul, et qui tendra à évoluer naturellement vers une chênaie pédonculé. C'est ce caractère transitoire de la formation qui lui confère un intérêt patrimonial. A noter cependant que le boisement en question présente un **état de conservation dégradé** du fait de la présence, parfois en abondance, de deux espèces exotiques à caractère envahissant, le cerisier tardif et le robinier faux-acacia.

D'autre part, les quatre autres formations ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

Enfin, aucune zone humide n'a été identifiée au sein de l'emprise du projet<sup>1</sup> selon le critère de la végétation. Les milieux présents sur l'emprise projet sont constitués d'une végétation de type mésophile à xérophile.

## 5.2. Enjeux floristiques

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude lors de l'expertise.

Cependant, plusieurs arbres remarquables (chênes) sont présents sur la zone d'étude, au niveau des chênaies. Ces arbres peuvent, outre leur intérêt paysager incontestable, constituer un intérêt écologique potentiel. Ils peuvent en effet présenter, à terme, des cavités et renforcements propices à l'accueil d'une faune patrimoniale (coléoptères, oiseaux cavernicoles, chauves-souris, etc.).



Carte 6 : Localisation des chênes considérés comme "remarquables"

<sup>1</sup> Délimitation des zones humides effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement



De plus, on notera la présence sur le site d'étude, de plusieurs espèces végétales exotiques présentant un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème.

Le tableau ci-dessous présente les principales espèces exotiques invasives rencontrées. Certaines de ces espèces comme le robinier ou les cerisiers tardifs peuvent perturber localement les écosystèmes en constituant des habitats mono-spécifiques au détriment des espèces autochtones.

Tableau 7: Synthèse des espèces à caractère envahissant

(CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes).

Nom latin	Nom vernaculaire	Hierarchie
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc fin	PEE potentielle
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	PEE potentielle
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif	PEE avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	PEE avérée

\*PEE : Plante exotique envahissante



Carte 7 : Localisation des espèces à caractère invasif observées sur et en périphérie du site d'étude



Photo 1 : (de gauche à droite) Raisin d'Amérique, Cerisier tardif, Robinier faux-acacia (Source Simethis)

## 5.3. Enjeux faunistiques

### 5.3.1. Avifaune

**18 espèces d'oiseaux** ont été recensées au cours de l'écoute diurne réalisée le 17 juillet, soit en fin de période de reproduction pour la plupart des passereaux.

Le cortège d'oiseaux présent au droit du site projet est constitué par une majorité d'oiseaux forestiers : mésange charbonnière, grimpereau des jardins, geai des chênes, etc. Le sous-étage parfois dense accueille également des espèces de fourrés comme la fauvette à tête noire ou le pouillot véloce. La présence de quelques arbres matures (chênes) néanmoins dépourvus de cavités apparentes, rend le site moyennement favorable à la reproduction des espèces cavernicoles.

A noter que **6 espèces à fort intérêt patrimonial** ont été identifiées : **engoulevent d'Europe, fauvette pitchou, gobemouche gris, hirondelle rustique, serin cini et tarier pâtre.**

Toutefois, ces espèces ne se reproduisent pas au sein de l'emprise projet car les habitats identifiés ne leur sont pas favorables. La présence d'espèces présentant un caractère anthropophile (le serin cini, l'hirondelle rustique, et dans une moindre mesure, le gobemouche gris) peut être mis en lien avec la présence d'habitations individuelles à proximité immédiate du site d'étude. Le gobemouche gris utilise parfois des arbres matures pour établir son nid, toutefois la densité élevée d'arbres au droit du site projet rend le site non favorable à sa reproduction. La fauvette pitchou et le tarier pâtre fréquentent la zone de landes (**localisée hors site d'étude**) colonisée par la callune et le pin maritime à l'Est et au Sud de l'emprise projet.

L'habitat de pinède présent sur le site projet n'est pas favorable aux espèces landicoles (fauvette pitchou, tarier pâtre, engoulevent d'Europe) en raison de son caractère "fermé", dense, et la présence d'un sous-étage arbustif très fourni. Par ailleurs, une petite entité d'habitat de landes sèches en cours de fermeture est localisée au nord de l'emprise projet, sa faible surface, son caractère isolé et sa proximité avec les habitations le rend très peu attractif pour l'accueil d'un couple nicheur de fauvette pitchou ou encore d'engoulevent d'Europe.



Photo 2 : Fauvette pitchou (à gauche), Tarier pâtre (à droite) - (Source Simethis)



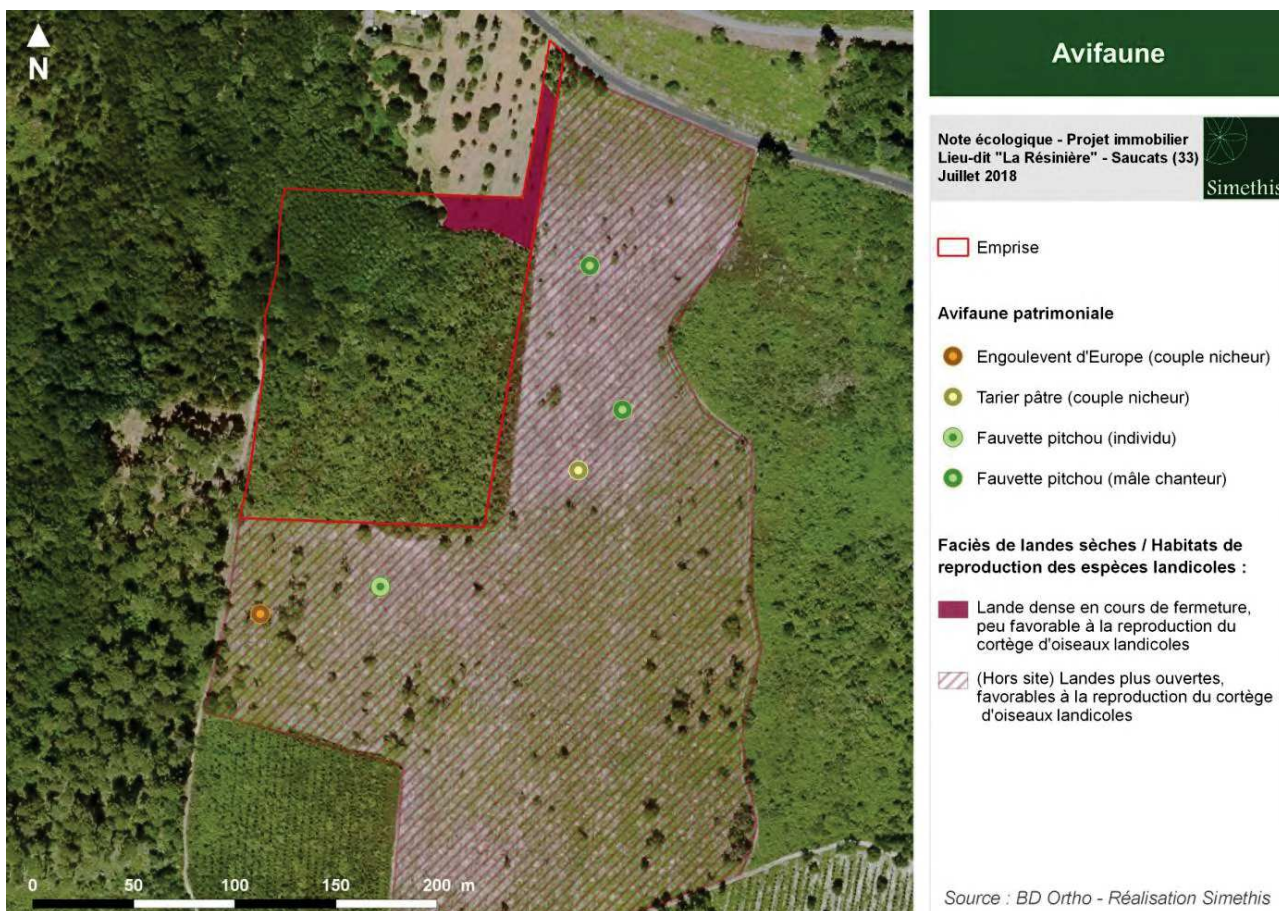


Habitat de landes ouvertes localisé hors site d'étude : favorable à la reproduction du cortège d'oiseaux landicoles (fauvette pitchou, tarier pâtre, engoulevent



Habitat de landes denses localisé au droit du site projet : non favorable à la reproduction du cortège d'oiseaux landicoles (fauvette pitchou, tarier pâtre, engoulevent d'Europe)

Photo 3 : Habitats de reproduction favorables/défavorables pour les oiseaux d'intérêt patrimonial appartenant au cortège des milieux landicoles



Carte 8 : Localisation des enjeux avifaunistiques



### 5.3.2. Reptiles

Seul le **lézard des murailles** a été observé, toutefois les zones de lisières restent favorables à un cortège d'espèces communes (lézard à deux raies, couleuvre verte et jaune).

Tableau 8 : Synthèse des espèces de reptiles observées sur la zone d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge Aquitaine	Dét. ZNIEFF Aquitaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	IV	Article 2	LC	-

\* Listes rouge : LC: Préoccupation mineure / Directive Habitats : Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte / Protection nationale : Article 2 : Interdiction de destruction des individus et de l'habitat d'espèce

### 5.3.3. Amphibiens

Une seule espèce, la **rainette méridionale**, a été contactée en périphérie du site, au droit des zones d'habitations. Cette espèce ubiquiste et opportuniste semble profiter localement des installations aquatiques (piscines) et des haies de jardins. On notera également l'absence de pièces d'eau temporaires et/ou permanentes sur la zone d'étude (lieu de reproduction pour les amphibiens).

Tableau 9 : Synthèse des espèces d'amphibiens observées à proximité de la zone d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge Aquitaine	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	IV	Article 2	LC	-

Bien que les inventaires n'aient pas été menés en période de reproduction pour les amphibiens, le site d'étude ne présente aucun intérêt écologique pour ce groupe taxonomique.



Carte 9 : Localisation des points de contacts concernant l'herpétofaune

### 5.3.4. Rhopalocères

Six espèces de papillons de jour ont été observées. Il s'agit d'espèces communes à très communes, sans enjeu de conservation particulier. Les habitats du site et son caractère boisé le rendent peu favorable pour ce taxon.

Cependant, on notera la potentialité de présence sur le site et en lisière du **damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), espèce de papillon protégée à l'échelle nationale et d'intérêt patrimonial. Sa plante hôte secondaire, le chèvrefeuille des bois, est présente sur l'ensemble du site et notamment au niveau de la plantation de pins maritimes, habitat pouvant constituer un biotope favorable pour l'espèce du fait de son caractère ouvert et clairsemé.

Tableau 10 : Synthèse des espèces de papillons observées sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	DH	PN	Dét. ZNIEFF Aq
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	LC	-	-	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	-	-	-
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC	-	-	-
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	-	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-	-	-
Mélictée des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>	LC	-	-	-

\* Listes rouge: LC: Préoccupation mineure / DH = Directive Habitat / Protection Nationale

### 5.3.5. Odonates

Deux espèces d'odonate ont été observées sur la zone d'étude, toutes deux communes à l'échelle régionale. L'absence de point d'eau temporaire et/ou permanent explique cette faible diversité. La zone d'étude semble uniquement jouer un rôle de zone de maturation et de chasse pour les imagos.

Tableau 11 : Synthèse des espèces d'odonates observées sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	Fonctionnalité écologique	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge Aquitaine	Dét. ZNIEFF Aq	Périmètre projet
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	-	-	LC	-	Zone de maturation
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	LC	-	-	LC	oui	Zone de maturation

\* Listes rouge: LC: Préoccupation mineure

### 5.3.6. Insectes saproxylophages

Aucune espèce d'insecte saproxylophage, indice de présence (galeries, coulées de sciures) n'ont été observés sur la zone d'étude.



### 5.3.7. Mammifères (hors chiroptères)

Les enjeux sur la zone d'étude restent faibles avec des potentialités d'accueil limitées aux espèces communes.

Tableau 12 : Synthèse des espèces de mammifères (hors chiroptères) observées sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge France	Directive Habitats	Protection Nationale	Espèce chassable	Dét. ZNIEFF Aquitaine
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	-	-	oui	-
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	-	-	oui	-
<b>Écureuil roux</b>	<b><i>Sciurus vulgaris</i></b>	<b>LC</b>	-	<b>article 2</b>	-	-

### 5.3.8. Chiroptères

#### ❖ Méthodologie d'expertise

Une écoute passive a été réalisée en été, du 12 au 14 juillet 2018 (2 nuits), durant la période de mise-bas (période de gestation pour les femelles).

Cette écoute passive a été réalisée à l'aide d'un enregistreur automatique Song Meter 3 Bat (SM3Bat) de la manufacture Wildlife Acoustics.

Il a été posé en début de nuit sur un seul point fixe (équipé d'accumulateurs de charges classiques) et sur 2 nuits consécutives.

Le micro a été posé en lisière de la pinède, au niveau d'une trouée dans le peuplement de pins. Pour rappel, à l'Est de l'emplacement choisi, le milieu correspond à une lande sèche dominée par la callune.



Carte 10 : Emplacement de l'enregistreur SM3Bat

→ *Limites de la méthode* :

Lors de l'inventaire réalisé sur le site de Saucats, aucune écoute active n'a été réalisée (une seule écoute passive sur un point fixe).

De plus, seule la période de mise-bas a été étudiée. Les périodes de transit printanier, d'élevage des jeunes et de regroupements automnaux n'ont donc pas été prises en compte.

En ce qui concerne l'identification des sons, certaines espèces n'ont, dans certains cas, pas été identifiées jusqu'à l'espèce. C'est le cas des Murins (*Myotis sp.*), difficiles à identifier sur certains enregistrements.

De plus, il n'est pas aisé d'aller jusqu'à l'espèce pour certains sons de Pipistrelles, avec par exemple une zone de recoupement fréquentiel entre les pipistrelles de Kuhl et de Nathusius. La même chose est possible entre la Noctule de Leisler et la Sérotine commune. Pour ces deux espèces, le terme « Sérotule » est attribué aux signaux non distinguables.

### ❖ Résultats

Huit espèces ont été identifiées lors de l'écoute passive du 12 au 14 juillet. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute passive

Espèces contactées	Nom scientifique	Nombre de contacts	Type de contact
Chiro sp.	<i>Chiroptera</i>	2	Sonar
Barbastelle	<i>Barbastellus barbastellus</i>	1	Sonar
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	1	Sonar
Noctule de leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	12	Sonar
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	31	Sonar
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	10	Sonar et cri social
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	52	Sonar
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	3	Sonar
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	9	Sonar
Sérotule	<i>Nyctalus/Eptesicus serotinus</i>	25	Sonar
Parasites	7	-	Parasites

153 enregistrements ont pu être identifiés sur les 2 nuits d'écoute. Le tableau suivant résume les espèces contactées.

Tableau 14 : Liste des espèces contactées sur la zone d'étude et statuts de protection et de conservation

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Directive habitat Faune-flore (annexe)
Vespertilionidé	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus Pipistrellus</i>	LC	IV
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	IV
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	IV
	Noctule de leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	IV
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	IV
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	LC	IV
	Barbastelle	<i>Barbastellus barbastellus</i>	LC	II et IV
	Murin	<i>Myotis ssp.</i>	LC/NT	II et/ou IV

### ❖ *Conclusion*

L'écoute passive a permis d'identifier 8 espèces sur deux nuits d'écoute.

Le nombre de contacts global est assez faible mais la diversité reste importante compte tenu du type d'habitat (pinède et lande non humide). Les potentialités de gîte de reproduction pour les chauves-souris au droit du site projet restent faibles, avec la présence de quelques sujets arborés matures mais qui ne présentent pas de cavités visibles.



## VI. SYNTHÈSE

Suite aux inventaires réalisés au mois de juillet 2018, les enjeux écologiques suivants sont à souligner :

- Enjeux habitats-naturels/flore :
  - Présence d'un habitat d'intérêt communautaire en état de conservation dégradé (présence d'espèces exotiques à caractère envahissant) lié à la présence de chêne tauzin sur la zone d'étude ;
  - Présence de plusieurs chênes pédonculés remarquables de par leur taille/âge ;
  - Absence de zones humides.
  
- Pour la faune :
  - Un cortège peu diversifié en ce qui concerne les oiseaux, à noter la présence de six espèces à fort intérêt patrimonial mais non nicheuses sur le site d'étude ;
  - L'absence d'amphibiens sur la zone d'étude liée à l'absence de biotopes favorables (fossé, pièce d'eau permanente et/ou temporaire) ;
  - La présence du lézard des murailles et une potentialité d'accueil faible concernant les reptiles (espèces communes) ;
  - Une richesse spécifique entomologique (odonates, rhopalocères, insectes saproxylophages et orthoptères) peu diversifiée ; Potentialité de présence du damier de la succise, espèce de papillon protégée à l'échelle nationale et d'intérêt patrimonial ;
  - Une diversité spécifique élevée concernant les chiroptères avec néanmoins de faibles potentialités de gîte de repos ou de reproduction sur le site pour ce taxon.



## VII. ANNEXES

### 7.1. Annexe n° 1 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistique et floristique

#### 7.1.1. Détermination des habitats naturels et semi-naturels

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés a été celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux :

La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonnage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue :

- la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m, notée A ;
- la strate arbustive : de 7 à 1 m, notée a ;
- la strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.

Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'*abondance*, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de *dominance* (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.

Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne Corine Biotope et le code Natura 2000, le cas échéant.

**Plusieurs placettes ont fait l'objet de relevés dans un milieu homogène** pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats et le code Corine Biotopes.

Tableau 15 : Codes d'Abondance utilisés pour mentionner le recouvrement des espèces végétales dans les relevés

Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance
i	Espèce représentée par un individu unique
r	Espèce rare (quelques pieds)
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible <1 %
1	Espèce à recouvrement compris entre 1 % et 5 %
2	Espèce à recouvrement compris entre 5 % et 25 % de la surface, et d'abondance quelconque
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

### 7.1.2. Détermination des zones humides sur la base du critère « Végétation »

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides<sup>2</sup>. Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
  - les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
  - les habitats non caractéristiques des zones humides, codés p, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces,
- les classer par ordre décroissant,
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate,
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée,
- répéter l'opération pour chaque strate,
- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide

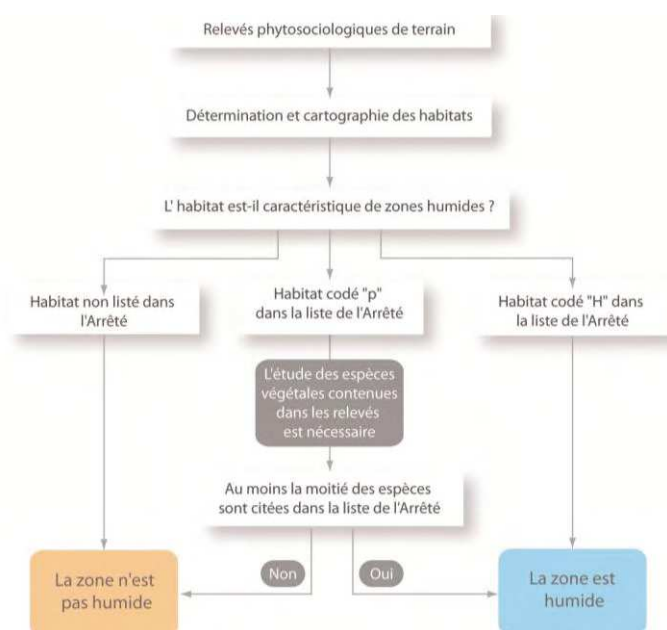


Figure 2 : Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »

<sup>2</sup> L'étude de sol n'a pas fait partie de nos critères d'étude.



### 7.1.3. Recherche des stations d'espèces végétales

L'intégralité de la zone à l'étude ont été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

### 7.1.4. Recherche des stations d'espèces animales

- **Protocole Avifaune**

La méthode qualitative des points d'écoute a été employée (STOC<sup>3</sup>).

L'expertise s'est orientée sur les oiseaux nicheurs diurnes au travers la mise en place d'une grille de points d'écoute de 5 minutes, selon le **programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple** (STOC-EPS). Plusieurs points d'écoutes ont effectués sur un même type de milieu, pour favoriser la robustesse de l'échantillonnage.

En plus de fournir des indications sur la richesse spécifique du site, en particulier vis-à-vis des espèces difficilement observables (espèces farouches, fourrés denses, etc.), l'écoute des chants permet également de préciser le statut reproducteur des individus. Ces écoutes ont permis de vérifier la présence/absence de sites de nidification et part te d'autres de la voie ferrée.

Des observations aux jumelles ou à la longue-vue (en fonction de la configuration du site), ont également été réalisées, de manière aléatoire.

Le passage a été réalisé peu de temps après le lever du soleil par météo favorable. Il est nécessaire de réaliser tant que possible les relevés ornithologiques dans des conditions météo optimales qui assurent d'une part la localisation visuelle des différentes espèces d'oiseaux et d'autre part leur détermination auditive.

**Afin de détecter la présence d'espèces nocturnes et crépusculaires**, une prospection nocturne complète également cette approche.

- **Protocole Entomofaune**

L'expertise s'est orientée sur 3 groupes entomologiques : les papillons de jour, les coléoptères saproxylophages et les odonates.

#### **Echantillonnage des papillons de jour (Rhopalocères)**

Un recensement privilégiant l'approche par habitat a été réalisé. Ainsi, des prospections au filet à papillons ont été effectuées sur les biotopes favorables.

#### **Echantillonnage des coléoptères xylophages**

L'approche s'est orientée vers la recherche des indices de présence (sciures au bas des troncs, restes de carapaces, etc.) et les corridors de déplacement (trames vertes feuillues). Les espèces recherchées ont été le lucane cerf-volant, le grand capricorne et la rosalie des Alpes.

---

<sup>3</sup> Suivi Temporel des Oiseaux Communs

## Echantillonnage des odonates

Des prospections au filet à papillons ont été effectuées sur les végétations associées aux pièces d'eau permanentes et temporaires des sites : fossés, canaux, mare, plan d'eau,....

## Protocole Amphibiens

Les milieux prospectés ont été ceux qui répondent aux exigences écologiques des espèces. Les méthodes d'échantillonnage des amphibiens sont nombreuses. Elles ont été orientées dans la mesure du possible vers des recensements qui ont permis une évaluation quantitative des populations d'amphibiens (comptage des pontes, des mâles chanteurs, comptage le long d'un linéaire standard). A défaut, un simple inventaire qualitatif a été effectué sur certains secteurs. Dans tous les cas, la prise en compte de tous les milieux utilisés par ces espèces, aussi bien terrestres qu'aquatiques, est indispensable. Les pièces d'eau, y compris temporaires (flaques, ornières, crastes) ont été prospectées.

L'inventaire des espèces d'amphibiens s'est déroulé de nuit au moyen de trois types de prospections :

- **La recherche et la localisation** des pontes d'anoures en journée,
- **une écoute ponctuelle**
- **Pêche à l'épuisette** : Certaines espèces n'émettent pas de chants en période de reproduction, c'est le cas des urodèles (Tritons et Salamandres) et ne peuvent être contactés par point d'écoute. Cette méthode consiste à prospecter avec un troubleau (filet possédant une armature métallique) les points d'eau du site.

## Protocole Reptiles

Il s'agit d'un inventaire qualitatif (absence/présence) basé sur la préférence thermophile des serpents qui utilisent l'environnement de contact pour réguler leur température corporelle.

## Protocole Mammifères et micromammifères

L'inventaire a été basé sur la recherche d'indices de présences (empreintes, fèces...) ainsi que des observations directes complètent l'approche bibliographique pour l'inventaire mammologique.

## 7.2. Annexe n° 2 : Relevés phytosociologiques

Biotope	Boisement spontané de robiniers faux-acacia			Lande mésophile à callune			Boisement à chênes tauzins			Boisement à chênes tauzins			Boisement à chênes tauzins		
Date	12/07/2018			12/07/2018			12/07/2018			12/07/2018			12/07/2018		
Code Relevé	R1			R2			R3			R4			R5		
Code CB	83.324			31.231			41.65			41.65			41.65		
Zone humide (Oui / Non)	Non			Non			Non			Non			Non		
Strates	A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h
Recouvrement strates (%)	0	50	85	0	30	80	35	5	30	15	20	85	5	30	30
<i>Avenella flexuosa</i>						+						+			+
<i>Calluna vulgaris</i>						70			+						10
<i>Corylus avellana</i>		5	+												
<i>Crataegus monogyna</i>		+													
<i>Erica cinerea</i>						5									
<i>Geranium robertianum</i>			5												
<i>Hedera helix</i>			25						10			+			5
<i>Ilex aquifolium</i>		+	5												
<i>Lonicera periclymenum</i>			10						5			5			10
<i>Melampyrum pratense</i>															+
<i>Pinus pinaster</i>				+	10	+	5						+		
<i>Prunus serotina</i>		45	5			+	10	+		+	5				5
<i>Pteridium aquilinum</i>						+			15			70			45
<i>Quercus pyrenaica</i>				+	20	5	20	5		15	10		5	30	
<i>Quercus robur</i>			5							+	5				
<i>Quercus sp.</i>						+			+			10			5
<i>Robinia pseudoacacia</i>	60	+					+			5	10	+	5	20	
<i>Rubus sp.</i>			+												+
<i>Ruscus aculeatus</i>			+												
<i>Sambucus nigra</i>		+													
<i>Teucrium scorodonia</i>															+
<i>Ulex europaeus</i>					30	20		20	10		+			5	+

\* Espèces à caractère envahissant



<b>Biotope</b>	Gaulis de pins maritimes sur lande sèche			Boisement à chênes tauzins			Gaulis de pins maritimes sur lande sèche			Chênaie		
<b>Date</b>	12/07/2018			12/07/2018			12/07/2018			12/07/2018		
<b>Code Relevé</b>	R6			R7			R8			R9		
<b>Code CB</b>	42.813			41.65			42.813			41.5		
<b>Zone humide (Oui / Non)</b>	Non			Non			Non			Non		
<b>Strates</b>	A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h
<b>Recouvrement strates (%)</b>	0	40	95	0	40	35	0	65	100	85	40	45
<i>Avenella flexuosa</i>						+						
<i>Calluna vulgaris</i>			75			15			80			
<i>Corylus avellana</i>												
<i>Cytisus scoparius</i>					+							
<i>Erica cinerea</i>			10			+			10			
<i>Hedera helix</i>												+
<i>Ilex aquifolium</i>												+
<i>Lonicera periclymenum</i>			+			5			+			20
<i>Melampyrum pratense</i>						+						
<i>Pinus pinaster</i>		15			+			40				
<i>Prunus serotina</i>											40	5
<i>Pteridium aquilinum</i>			5			5			5			10
<i>Quercus pyrenaica</i>		10			25			25				
<i>Quercus robur</i>		15		+	15					85		
<i>Quercus sp.</i>			5			10			5			10
<i>Robinia pseudoacacia</i>											+	
<i>Rubus sp.</i>												15
<i>Ulex europaeus</i>		+	5			+		15	+			